

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Les missions des CAUE, encadrées par la loi sur l'architecture de 1977, ont ce même objectif commun de promotion de la qualité du cadre de vie au travers des valeurs architecturales, urbaines et paysagères. Chaque CAUE se doit d'adapter et consolider ses actions en tenant compte du contexte local et de ses spécificités.

La mise en place d'un outil de gestion de temps et l'analyse fine des sollicitations des territoires, des partenaires et des particuliers, nous a permis de reconsidérer les méthodes d'accompagnement du CAUE, pour une réponse qui soit davantage en adéquation avec les préoccupations du territoire et les moyens humains de l'association. Les échanges entre l'équipe et les administrateurs, ont permis de construire, tout au long de l'année 2023, un projet de structure dont les lignes directrices et les objectifs sont maintenant distinctement identifiés, et qui clarifie les limites du champ d'action. Si l'on devait ne retenir que deux grands principes de ce projet pour cette année 2023, ce serait l'optimisation des compétences de l'équipe par un découpage du territoire et une répartition des savoir-faire. Le deuxième concerne le choix des thématiques, qui répondent aux enjeux actuels,

et qui seront développées sous plusieurs formes d'outils eux-mêmes réfléchis en fonction du public visé.

Cela m'amène à évoquer les sujets qui ont animé le CAUE en 2023, avec notamment la question du paysage, mais également celle de la gestion des eaux, deux thématiques phares qui interviennent de façon récurrente dans la volonté d'amélioration du cadre de vie.

En tant que président, j'ai été fier de pouvoir introduire les débats sur ces sujets, et je remercie l'ensemble de l'équipe d'avoir produit un travail qualitatif et utile aux acteurs des territoires.

Je vous laisse découvrir des extraits du fruit de ces missions dans ce rapport d'activité. Bonne lecture.

LES MISSIONS DU CAUE

Conseiller

les particuliers et les collectivités locales

Accompagner

les collectivités locales, communes, EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), Département, Région, État et ses partenaires

Former

les élus locaux et les services techniques, les acteurs du cadre de vie et les partenaires professionnels

Informier / Sensibiliser

l'ensemble des acteurs du cadre de vie et tous les publics dont le public scolaire

2023, UNE ORGANISATION CHAHUTÉE, MAIS QUI A PERMIS DE PRÉPARER L'AVENIR

Au 30 septembre 2023, le départ en retraite de Lionel Favier codirecteur et architecte conseiller sur les territoires des Combrailles, a nécessité une réorganisation de l'équipe. Cette réorganisation a été rendue délicate compte tenu du manque de lisibilité budgétaire, qui n'a pas permis de consolider un remplacement équivalent à 1ETP dès le départ de Lionel Favier.

La nouvelle organisation s'est donc concrétisée dans un premier temps sur les changements suivants :

Dès le 1er octobre 2023 :

- Dominique Désirée codirectrice est devenue directrice, tout en conservant une partie de ses missions d'architecte conseillère sur le secteur d'Agglo Pays d'Issoire. Territoire qu'elle couvre avec la suppléance de Thibault Racault urbaniste conseiller. Elle est secondée par :
- Pierre-Louis Ricard qui a été désigné comme directeur-adjoint, avec une augmentation de son temps de travail (de 69% d'ETP à 80%), lui permettant ainsi de conserver ses missions d'architecte conseiller sur le secteur de Riom Limagne Volcans et Plaine Limagne.
- Stéphane David (1 ETP, temps inchangé), géographe chargé de missions, a vu ses tâches évoluer, pour être davantage disponible en tant que conseiller de territoire. Une partie de ses missions périphériques ont été réorganisées et confiées en partie à Corinne Miquel, qui a repris, entre autres, l'organisation de la documentation.
- Clémentine Lescanne paysagiste conseillère sur les 3 EPCI à l'est de Clermont-Ferrand a souhaité glisser sur le secteur des Combrailles.

La partie de poste de conseiller de Lionel Favier n'ayant pas pu faire l'objet d'une embauche immédiate, le territoire non officiellement couvert par un.e conseiller.ère a été réparti

au mieux sur l'ensemble de l'équipe.

L'équipe a dû fonctionner en effectif réduit sur les trois derniers mois de l'année (jusqu'au 1er février 2024 exactement), en passant de 9,13 ETP à 8,24 ETP.

Ce n'est que dans un deuxième temps, et seulement début 2024 que le remplacement a pu s'effectuer en partie (une embauche à 60% d'ETP seulement).

Cet état transitoire, en sous-effectif, explique une répartition légèrement modifiée des activités, mais également une organisation volontairement plus optimale des territoires.

Le principe est le suivant :

- 9 conseillers (architectes, urbanistes, paysagistes, géographe) sont affectés sur les EPCI, en tant que référent et interlocuteur principal de son EPCI (ou ses EPCI).
- Le département est divisé en 3 pôles, réunissant chacun 3 conseillers aux compétences volontairement réparties (architecture, urbanisme, paysage). Ainsi chaque projet pourra être accompagné et/ou consolidé par le conseiller ou la conseillère dont la formation et l'expérience se rapprochent le plus du sujet de la demande.
- Les thématiques de sensibilisation seront quant à elles organisées par un trinôme de même compétence, assurant ainsi une parfaite transversalité des savoir-faire sur le département.

Ces éléments seront intégrés dans le projet de structure qui sera finalisé en 2024.

(*) ETP : Équivalent Temps Plein

- 1 **CLERMONT AUVERGNE METROPOLE**
290 000 habitants
Superficie : 300,62 km²
- 2 **MOND'ARVERNE**
40 700 habitants
Superficie : 307,30 km²
- 3 **BILLOM COMMUNAUTE**
26 000 habitants
Superficie : 276,50 km²
- 4 **ENTRE DORE ET ALLIER**
19 200 habitants
Superficie : 229,10 km²
- 5 **RIOM LIMAGNES VOLCANS**
69 000 habitants
Superficie : 401,80 km²
- 6 **COMBRAILLES SIOULE ET MORGE**
19 400 habitants
Superficie : 427,00 km²
- 7 **PAYS DE SAINT-ELOY**
15 700 habitants
Superficie : 683,50 km²
- 8 **CHAVANON COMBRAILLES VOLCANS**
12 700 habitants
Superficie : 840,10 km²
- 9 **DOMES SANCY ARTENSE**
12 700 habitants
Superficie : 690,70 km²
- 10 **MASSIF DU SANCY**
9 700 habitants
Superficie : 605,70 km²
- 11 **AGGLO PAYS D'ISSOIRE**
56 900 habitants
Superficie : 1 017,90 km²
- 12 **AMBERT LIVRADOIS FOREZ**
27 600 habitants
Superficie : 1 229,80 km²
- 13 **THIERS DORE ET MONTAGNE**
37 100 habitants
Superficie : 624,40 km²
- 14 **PLAINE LIMAGNE**
21 300 habitants
Superficie : 352,80 km²



Répartition des conseillers pour l'année 2023

BUDGET 2023

Financements

Produits : 876 736 €

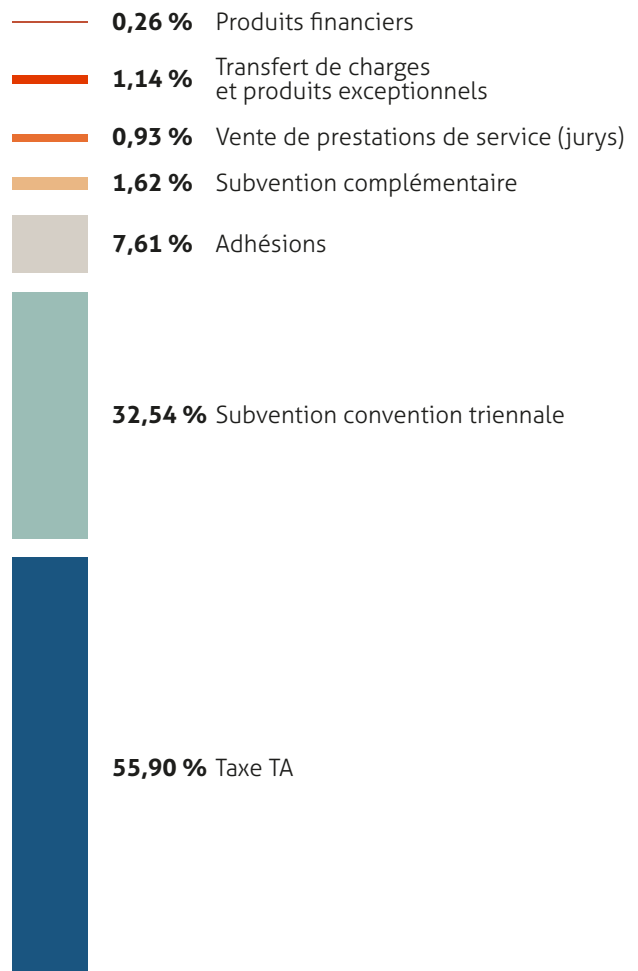
Le financement principal du CAUE provient de la convention triennale signée avec le Conseil départemental pour la période allant de 2021 à 2023. Cette convention détermine à la fois la part de Taxe d'Aménagement dédiée au CAUE (0,15 % de la part départementale de la TA, elle-même fixée à 1 % sur notre département) et une subvention compensatrice. Les deux assurant un niveau de financement du CAUE, compris entre 760 000€ et 780 000€ sur chacune des trois années, et même quatre puisque la convention a été prorogée sur 2024. En 2023, le montant a atteint un peu plus de 775 000€, représentant 88 % des ressources du CAUE, répartis sur une TA exceptionnellement haute depuis deux ans (+ de 490 000€, habituellement estimée à 400 000€), et une subvention complémentaire d'environ 285 000€.

Le Conseil départemental a également versé 6000€ supplémentaire en 2023, correspondant au 20% de reliquat d'une subvention complémentaire de 30 000€ accordée au CAUE en 2022 pour une mission spécifique de réalisation de carnets de sensibilisation aux paysages.

Les financements complémentaires proviennent de deux autres sources :

- . les adhésions, fixées à 10 centimes par habitant. Cette année (comme en 2022) 13 EPCI sur 14 ont adhéré au CAUE ;
- . une subvention de l'association "Route des Villes d'Eau", pour l'animation d'actions de sensibilisation autour du patrimoine thermal ;

La participation à des jurys (contribution payante du CAUE) a fini de compléter le budget 2023.



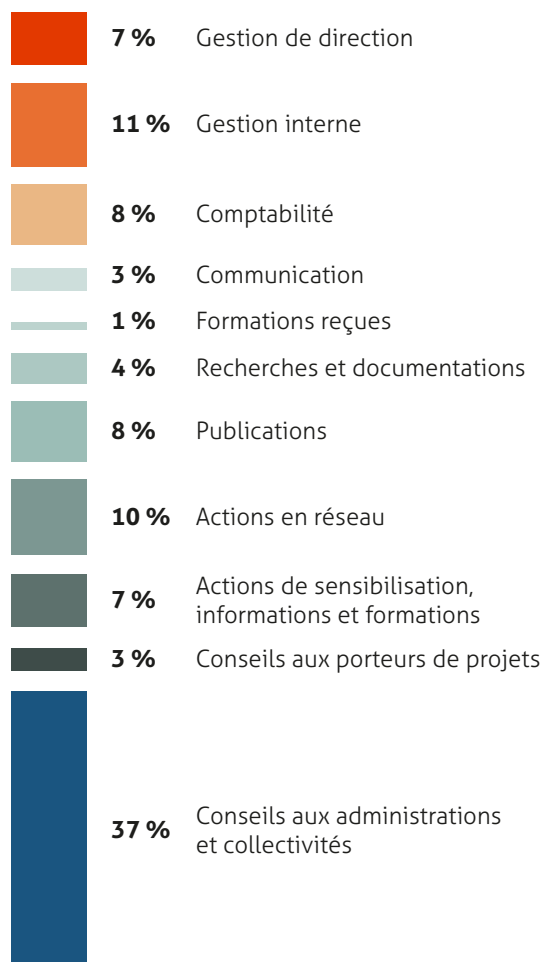
Charges : 827 839 €

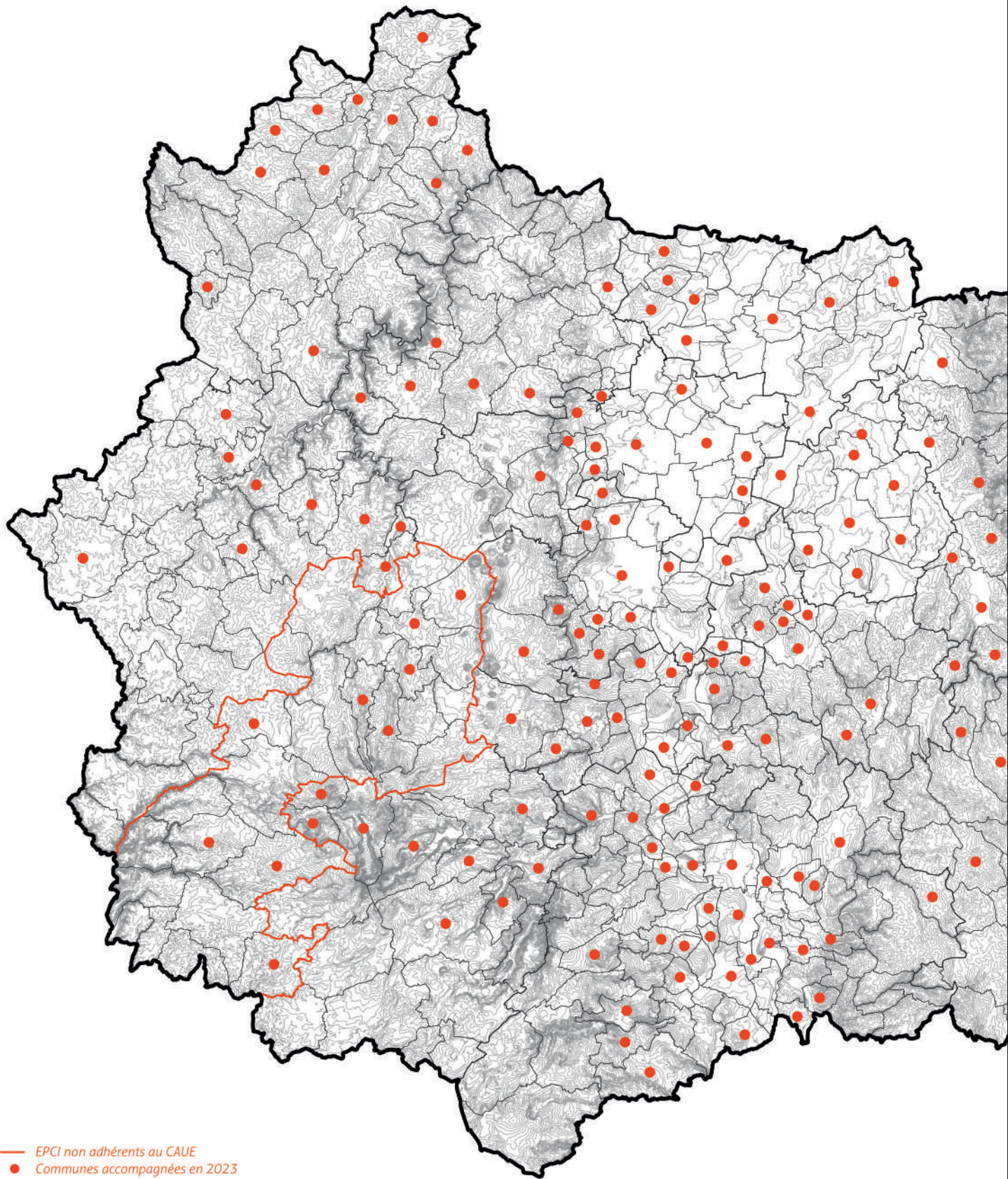
Les principales charges pour le CAUE résident dans la masse salariale (9,13 ETP), compte tenu de la nature de l'association. Cette année, cette part est restée stable alors que les prévisions (BP validé en début d'année) envisageaient une hausse induite par un rattrapage partiel d'inflation et par l'ancienneté, mais également par des taxations plus fortes. Par précaution (aléa budgétaire prévisionnel de l'année 2024), il a été décidé de ne pas remplacer, sur les 3 derniers mois de l'année 2023, une personne suite à son départ en retraite. Cette prudence a généré une forte réduction des dépenses, qui en plus d'une gestion de fonctionnement très raisonnée (malgré l'inflation), et de la forte TA, a permis un excédent d'environ 49000€.



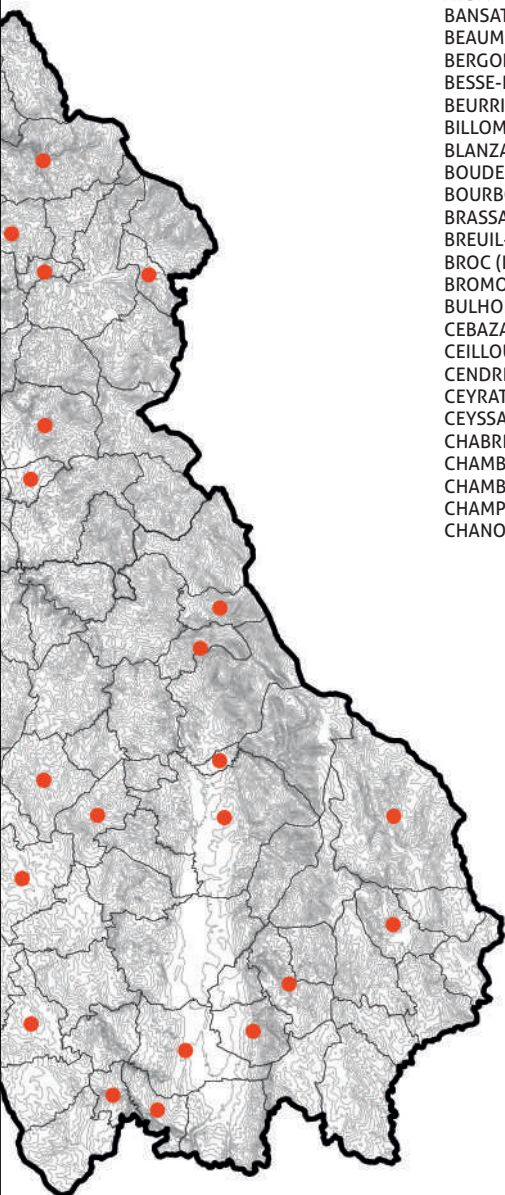
Activités

En 2023, l'activité du CAUE reste principalement tournée vers le conseil aux collectivités. La demande reste constante, principalement de la part des petites communes mais également de celles qui bénéficient de dispositifs nationaux ou de labellisation (Petites Villes de Demain, SCOLAEé, Petites Cités de Caractère...). L'équipe du CAUE a volontairement organisé davantage d'actions de sensibilisation (cette activité a gagné 3% par rapport à 2022). Les thématiques développées cette année sont décrites dans les pages suivantes. Enfin, le temps passé à l'accompagnement des collectivités et à la sensibilisation, impacté qui plus est par l'effectif réduit de l'équipe pendant quelques mois, l'a été au détriment du conseil aux particuliers (qui perd 2% par rapport à 2022), et de la formation des conseillers.





14 EPCI ET 174 COMMUNES ACCOMPAGNÉES EN 2023



AIGUEPERSE
 AMBERT
 ANCIZE-COMPS (LES)
 APCHAT
 ARDES-SUR-COUZE
 ARLANC
 ARTONNE
 AUBIAT
 AUBIERE
 AUBUSSON-D'Auvergne
 AULNAT
 AYDAT
 BANSAT
 BEAUMONT
 BERGONNE
 BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE
 BEURRIERES
 BILLOM
 BLANZAT
 BOUDES
 BOURBOULE (LA)
 BRASSAC-LES-MINES
 BREUIL-SUR-COUZE (LE)
 BROU (LE)
 BROMONT-LAMOTHE
 BULHON
 CEBAZAT
 CEILLOUX
 CENDRE (LE)
 CEYRAT
 CEYSSAT
 CHABRELOCHE
 CHAMBARON-SUR-MORGE
 CHAMBON-SUR-LAC
 CHAMPEIX
 CHANONAT

CHAPTUZAT
 CHARBONNIERE-LES-VARENNES
 CHAS
 CHATEAUGAY
 CHATEL-GUYON
 CHAURIAT
 CHAVAROUX
 CHIDRAC
 CLERMONT-FERRAND
 CORENT
 COUDES
 Cournols
 COURPIERE
 CREVANT-LAVEINE
 CROUZILLE (LA)
 CUNLHAT
 DAUZAT-SUR-VODABLE
 DORAT
 ECHANDELYS
 ENNEZAT
 ENTRAIGUES
 ENVAL
 ESCOUTOUX
 ESPIRAT
 FAYET-LE-CHATEAU
 FORIE (LA)
 FOURNOLS
 GIAT
 GIGNAT
 GOUTELLE (LA)
 ISSERTEAUX
 ISSOIRE
 JOZE
 JOZERAND
 JUMEAUX
 LAMONTGIE
 LANDOGNE
 LAPEYROUSE
 LEZOUX
 LOUBEYRAT
 MANZAT
 MAREUGHEOL
 MARINGUES
 MARSAT
 MARTRES-D'ARTIERE (LES)
 MAYRES
 MEILHAUD
 MENAT
 MIREFLEURS
 MONESTIER (LE)
 MONNERIE-LE-MONTEL (LA)
 MONT-DORE (LE)
 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLES
 MONTAIGUT-LE-BLANC
 MORIAT
 MOUREUILLE
 MOZAC
 MURAT-LE-QUAIRE
 NERONDE-SUR-DORE
 NESCHERS
 NONETTE-ORSONNETTE
 OLBY
 ORCET
 ORCIVAL
 ORLEAT
 PARENTIGNAT
 PERIGNAT-SUR-ALLIER
 PERRIER
 PIGNOLS

PIONSAT
 PLAUZAT
 PONT-DU-CHATEAU
 PONTAUMUR
 PONTGIBAUD
 PUY-GUILLAUME
 QUARTIER (LE)
 RANDAN
 RAVEL
 RENTIERES
 RIOM
 ROCHE-BLANCHE (LA)
 ROCHE-NOIRE (LA)
 ROCHEFORT-MONTAGNE
 ROMAGNAT
 SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE
 SAINT-AMANT-TALLENDE
 SAINT-ANTHEME
 SAINT-BONNET-LE-BOURG
 SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL
 SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT
 SAINT-DIERY
 SAINT-DONAT
 SAINT-ELOY-LES-MINES
 SAINT-FLOUR
 SAINT-GENES-CHAMPANELLE
 SAINT-GENES-LA-TOURETTE
 SAINT-GEORGES-DE-MONS
 SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER
 SAINT-GERMAIN-LEMBRON
 SAINT-HILAIRE-LES-MONGES
 SAINT-JEAN-D'HEURS
 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE
 SAINT-JUST-DE-BAFFIE
 SAINT-NECTAIRE
 SAINT-PIERRE-COLAMINE
 SAINT-PIERRE-LA-BOURLHONNE
 SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL
 SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS
 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
 SAINT-ROMAIN
 SAINT-SATURNIN
 SAINT-SAUVEUR-LA-SAGNE
 SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE
 SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX
 SAUVETAT (LA)
 SAUVIAT
 SAUXILLANGES
 SERVANT
 SEYCHALLES
 TAUVES
 THIERS
 TOUR-D'Auvergne (LA)
 USSON
 VARENNES-SUR-MORGE
 VARENNES-SUR-USSON
 VASSEL
 VENSAT
 VERGHEAS
 VERTAIZON
 VERTOLAYE
 VIC-LE-COMTE
 VILLENEUVE-LEMBRON
 VILLOSSANGES
 VIRLET
 VITRAC
 VOLLORE-VILLE
 VOLVIC
 YSSAC-LA-TOURETTE

LES OPÉRATIONS SUIVIES EN 2023

DOCUMENTS DE PLANIFICATION

15 Communes :

Les Ancizes-Comps, Saint Georges de Mons, La Sauvetat, Saint-Bonnet-Près-Orcival, Olby, Bromont-Lamothe, Saint-Diery, Saint-Germain-Lembron, Varennes-Sur-Usson, Espirat, Saint-Victor-La-Rivière, Saint-Julien-Puy-Lavèze, Nonette-Orsonnette , Escoutoux, Boudes

8 EPCI :

Mond'Arverne, Agglo Pays d'Issoire, Plaine Limagne, Riom Limagne et Volcans, Clermont Auvergne Métropole, Billom Communauté, Entre Dore Et Allier, SMADC

DOCUMENTS DE TERRITOIRE

RLPI- Clermont Auvergne Métropole
Voie Verte Val d'Allier- CD 63
Plan Paysage UNESCO
Charte architecturale et paysagère du PNRVA
Atlas Régional des Paysages
Pôle Métropolitain Clermont-Vichy

POLITIQUE DE L'HABITAT

5 EPCI :

Plaine Limagne - OPAH
Riom Limagne et Volcans – OPAH
Pays de Saint Eloy – OPAH
Thiers Dore et Montagne – Plan Amélioration Habitat
Agglo Pays d'Issoire - OPAH

Autres :

Groupe habitat – CD 63



Varennes-sur-Usson



Aydat



Bromont-Lamothe

ÉQUIPEMENTS À VOCATION PUBLIQUE (ÉCOLE, MAIRIE...)

68 Communes :

Saint Donat, Ceilloux, Saint-Bonnet-Le-Bourg, Chas, Saint-Just, Vensat, Echandelys, Saint-Diery, Varennes-Sur-Morge, Le-Breuil-Sur-Couze, Seychalles, Fayet-Le-Château, Saint-Romain, Saint-Anthème, Bansat, Saint-Priest-Bramefant, Saint-Flour-L'étang, Aubusson d'Auvergne, Beurières, Pignols, Le Monestier, Aubiat, Vensat, Saint-Clément-de-Reignat, Orleat, Ravel, Virlet, La-Tour-d'Auvergne, Arlanc, Clermont-Ferrand, Chateaugay, Marsat, Volvic, Saint-Amant-Roche-Savine, Brassac-Les-Mines, Saint-Victor-Montvianeix, Thiers, Charbonnières-Les-Varennes, Saint-Denis-Combarnazat, Le Broc, Vassel, Le Brugeron, Mozac, Vergheas, Yssac-la-Tourette, Vitrac, Manzat, Jozerand, Le Quartier, Cunlhat, Saint-Hilaire-Les-Monges, Saint-Remy-Sur-Durolle, Volvic, Vertaizon, La Crouzille, La-Monnerie-Le-Montel, Randan, Puy-Guillaume, Ennezat, Chanonat, Thiers, Les Ancizes Comps, Saint Genes La Tourette, Crevant Laveine, Les Martres d'Artières, La Goutelle, Saint-Pierre-Colamine, Saint-Pierre-Le-Chastel

2 EPCI :

Chavanon Combrailles Et Volcans, Massif du Sancy

Autres :

Ecoles : programme SCOLAEé en partenariat avec CD 63 et ADUHME

ESPACES PUBLICS ET COLLECTIFS

57 Communes

Saint-Jean-d'Heurs, Bromont-Lamothe, Cournols, Aydat, Saint-Nectaire, Saint-Just, Menat, Dauzat-Sur-Vodable, Bulhon, Saint-Remy-Sur-Durolle, Thiers, Chabreloche, Saint-Romain, Pont-du-Château, Vitrac, Lamontgie, Cunlhat, Gignat, Moriat, Saint-Eloy-Les-Mines, Saint-Sauveur-La-Sagne, Lezoux, Saint-Germain-Lembron, Orcival, Randan, Joze, Tauves, Chavaroux, Ceyssat, Olby, Servant, Joze, Villeneuve-Lembron, Parentignat, Saint-Bonnet-Le-Bourg, Cebazat, Thiers, Servant, La Tour d'Auvergne, Saint Saturnin, Chanonat, Nonette-Orsonnette, Montaigut-Le-Blanc, La Monnerie Le Montel, Villossanges, Saint-Georges Sur Allier, Boudes, Saint Remy sur Durolle, Isserteaux, Le Mont Dore, Perrier, Vollore-Ville, Sauxillanges, Chidrac, Courpière, Saint Saturnin



Ravel



Saint-Victor-Montvianeix



Beurières

PATRIMOINE DE PROXIMITÉ

5 Communes :

Neschers, Rochefort-Montagne, Murat-Le-Quaire, Saint-Pierre-Le-Chastel, Aubière

EPCI :

Clermont Auvergne Métropole – Patrimoine viticole

PROGRAMMATION URBAINE

54 Communes :

Montaigut-En-Combrailles, Coudes, Mirefleurs, Loubeyrat, Fournols, Ardes-Sur-Couze, Bergonne, Rochefort-Montagne, Pontaumur, Giat, Chambaron-Sur-Morge, Volvic, Chabreloche, Joze, Courpière, Les Ancizes Comps, Pionsat, Saint-Germain-Lembron, Plauzat, Besse-Et-Saint-Anastaise, Ambert, Mareugheol, Apchat, Billom, Sauxillanges, Cunlhat, Le Monestier, Beaumont, Pont-Du-Château, Mozac, Aigueperse, Maringues, Randan, Pontgibaud, Ceyrat, Puy-Guillaume, Rentières, La Roche Noire, Aubiat, Brassac-Les-Mines, Vertolaye, Vic-Le-Comte, Saint-Jean-d'Heurs, La Bourboule, Châtel-Guyon, Le Broc, Montaigut-Le-Blanc, Dorat, Blanzat, Echandelys, Royat, Riom, Pont-Du-Château, Thiers, Mareugheol

RÈGLEMENTATION DE PROTECTION PATRIMONIALE

3 Communes :

Billom, Champeix, Besse-Et-Saint-Anastaise

1 EPCI :

Ambert Livradois Forez



Saint-Pierre-le-Chastel



Vertolaye



Puy-Guillaume

VALORISATION DU CADRE DE VIE

16 Communes :

Saint-Nectaire, Aigueperse, Vic-Le-Comte, Aydat,
Chauriat, Usson, Sauxillanges, Lapeyrouse, La Sauvetat,
Montaigut-Le-Blanc, Saint-Pierre-Le-Chastel, Artonne,
Manzat, Mozac, Landogne, Vodable

Autres :

Ma Commune au Naturel – CD 63
Petites Cités de Caractère
Villes et Villages Fleuris
Route des Villes d'Eaux

URBANISME OPÉRATIONNEL

9 Communes :

Issoire, Neronde-Sur-Dore, Mayres, Lezoux, Aigueperse,
Saint-Saturnin, Saint-Genès-Champanelle, Vertaizon,
Maringues

COMMISSIONS

Voir page «commissions»



Usson

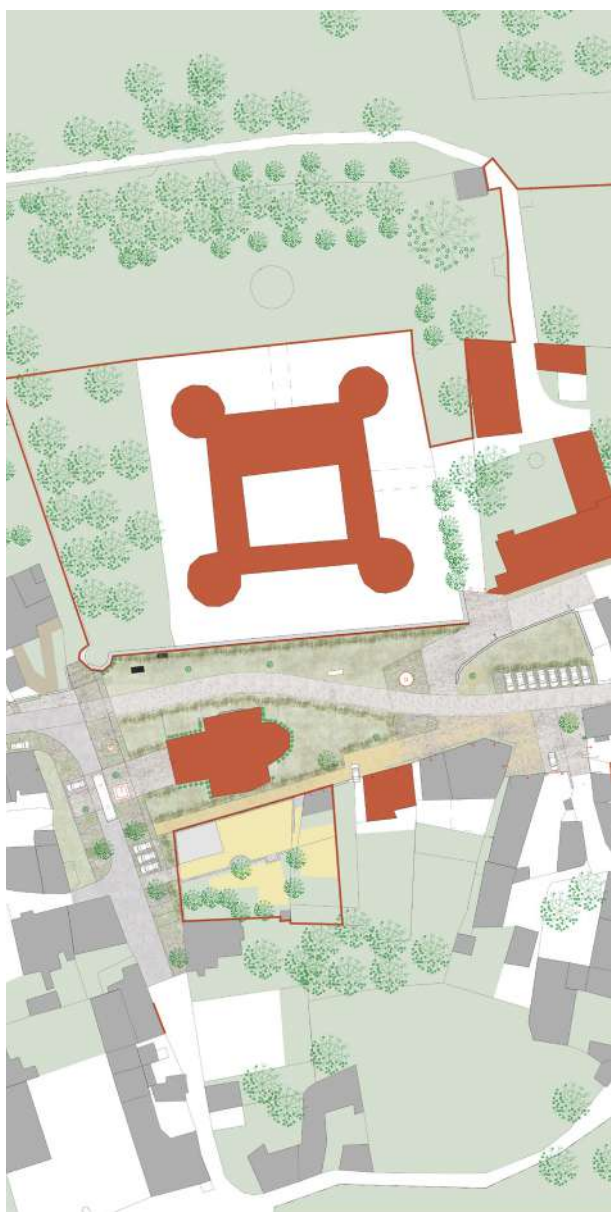


Mayres



Maringues

L'AMÉNAGEMENT D'UNE TRAVERSE DANS UN CONTEXTE PATRIMONIAL PARTICULIER : VILLENEUVE-LEMBRON, UN CAS SINGULIER



Villeneuve, commune d'un peu moins de 150 habitants située dans le Lembronnais, bénéficie, d'un monument national qu'est le château de Villeneuve-Lembron édifié au XV et XVIème siècles, inscrit aux monuments historiques depuis 1926, mais également d'une église du XVème siècle dotée d'un clocher à base carrée remarquable.

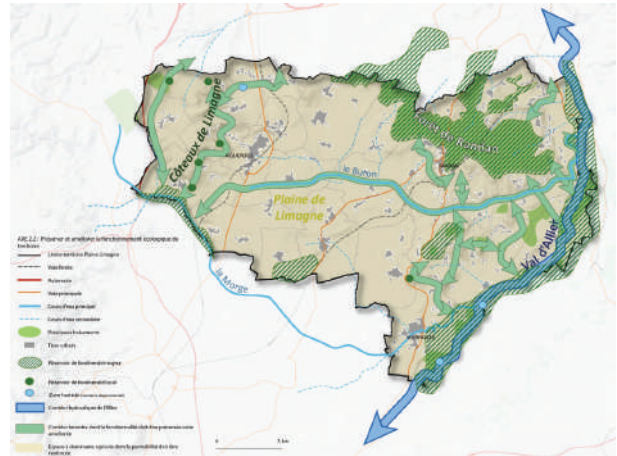
Il se trouve que ces deux édifices (au-delà des autres éléments patrimoniaux vernaculaires présents sur la commune) se situent de part et d'autre de la route départementale 125 qui traverse la commune. Le CAUE, qui avait été sollicité dans un premier temps pour définir les enjeux et les pistes d'actions à mettre en œuvre pour qualifier la traverse et ses abords, a accompagné la poursuite du projet en 2023. Ainsi, en partenariat avec l'architecte des bâtiments de France (UDAP), et en accompagnement de la collectivité d'une part et des services des routes du Département (DRAT Val d'Allier) d'autre part, une mission de maîtrise d'œuvre a pu être confiée à une équipe pluridisciplinaire dont les compétences en architecture patrimoniale et en paysage se révélaient indispensables dans ce contexte (Ingérop BE, Luc Léotoing Paysage Urbanisme, Ldbs architecte du patrimoine). Toute la difficulté du projet consiste à concevoir des aménagements qualitatifs mais simples, où la végétalisation trouve sa place, et qui mettent en valeur le patrimoine tout en tenant compte des besoins des usagers et du budget communal. Le temps long de la réflexion devrait permettre la réalisation d'un projet volontairement exemplaire.

Crédit illustration : Luc Léotoing Paysage Urbanisme



TRAVERSE D'ARTONNE

Depuis plusieurs années, la commune d'Artonne place les aménagements de ses espaces publics au centre de la réflexion. Que ce soit au travers des abords de la collégiale Saint-Martin il y a une dizaine d'années, ou par des aménagements plus légers sur les voiries en centre-bourg. Depuis, la qualité de ces espaces façonne l'image du village et révèle souvent un patrimoine remarquable. Cet engagement a été récompensé en 2017 par la labellisation au réseau « Petites Cités de Caractère », venant souligner d'une part la qualité patrimoniale intrinsèque, mais également le dynamisme local, partie intégrante des critères de jugement. Et si le centre du village est souvent mis à l'honneur, la commune a cette fois décidé de travailler sur un autre point important de l'image renvoyée : l'entrée de bourg. Alors que l'accès principal se fait au sud, par un accès direct à la cité, la voie secondaire au nord-ouest, route de Saint-Agoulin marque une transition entre le contexte rural environnant et le centre patrimonial en traversant un secteur mixte de pavillonnaire plus récent. Cette entrée a donc été retravaillée autour de plusieurs aspects. Le confort des usagers tout d'abord, en repensant le profil de voirie afin d'offrir des cheminements piétons agréables ainsi qu'une sécurisation accrue du croisement existant. La prise en compte du développement également, le secteur d'intervention étant au centre de 2 OAP (orientation d'aménagement et de programmation) du futur PLUi, et étant donc amené à se développer dans les années à venir. Et l'aspect patrimonial enfin, en révélant une petite construction vernaculaire cachée par la végétation depuis des années, en remontant un mur de pierre en bordure de voie, et en déplaçant une croix afin de la mettre en valeur. Ces travaux, menés sous les conseils avisés des services de l'UDAP, permettent aujourd'hui au bourg d'étendre ses objectifs qualitatifs à ses abords. Une belle réalisation !



LE PLUI-H DE PLAINE LIMAGNE

Le CAUE accompagne, en collaboration avec les différentes structures partenaires, la Communauté de Communes de Plaine Limagne dans l'élaboration de son PLUi-H. Le PADD ayant été approuvé en 2022, les études ont pu basculer sur l'étape suivante qui comprend le zonage, la rédaction du règlement ainsi que l'élaboration des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation). Cependant, un changement de prestataire en cours d'année 2023 a fait prendre un peu de retard par rapport au calendrier initialement prévu. Un nouveau bureau d'étude a dû être recruté, avec les délais qu'une telle procédure implique, et le nouveau cabinet sélectionné a dû prendre le temps de s'approprier les documents déjà produits, ainsi que de saisir le contexte local essentiel à ce type de démarche. Le CAUE a pu accompagner la collectivité dans ces difficultés passagères et bien indépendantes de sa volonté, pour l'aider à poursuivre la démarche engagée. Ce contretemps a permis à tous les acteurs de se remobiliser autour des agents et élus de l'EPCI dont l'engagement reste fort heureusement à la hauteur des enjeux, et de repartir sur des bases saines pour mener à bien le projet et retranscrire les ambitions du territoire. Le calendrier étant contraint, la mobilisation de tous est plus que jamais nécessaire. Le zonage est affiné, le règlement est repris, précisé, et un travail important est à mener sur les OAP. L'ambition est de proposer un arrêt du document pour fin 2024, pour une enquête publique puis une approbation en 2025. Le CAUE, tout comme l'ensemble des partenaires associés, a proposé une aide renforcée à la collectivité afin de tenir ces objectifs. L'importance d'un tel document dans la définition d'un territoire nécessite une présence accrue, que le CAUE ne manquera pas d'apporter en 2024, et jusqu'à l'approbation finale du PLUi.

SAINT-BONNET-LE-BOURG : ESPACES PUBLICS, BÂTIMENTS COMMUNAUX ET URBANISME



Le CAUE a accompagné les élus de Saint-Bonnet-le-Bourg pour plusieurs initiatives concernant le développement du bourg. La première réunion s'est concentrée sur le patrimoine communal, en particulier son efficacité énergétique. En collaboration avec l'ADHUME, cette réunion a encouragé les élus à envisager la mutualisation des équipements afin de réduire les dépenses énergétiques et les travaux nécessaires. Cela les a conduits à se tourner vers la rénovation de la salle des fêtes, qui à terme abritera également la bibliothèque. Le CAUE, en collaboration avec les services de la communauté de communes, contribuera à la rédaction d'un cahier des charges pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la rénovation de cette salle. Cette première réunion a également été l'occasion de visiter une maison située au cœur du bourg, récemment acquise par la commune. Bien que sa structure soit en bon état, la maison nécessite une rénovation complète tant au niveau de l'aménagement intérieur que de son isolation thermique. Les élus envisagent de la louer à une famille une fois les travaux terminés. Le CAUE les a assistés dans la rédaction d'un cahier des charges pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour cette rénovation. Parallèlement, deux autres réunions ont porté sur l'éventuelle extension du bourg et sur l'aménagement d'un réseau cyclable.



ANCIENNE ECOLE DE VENSAT

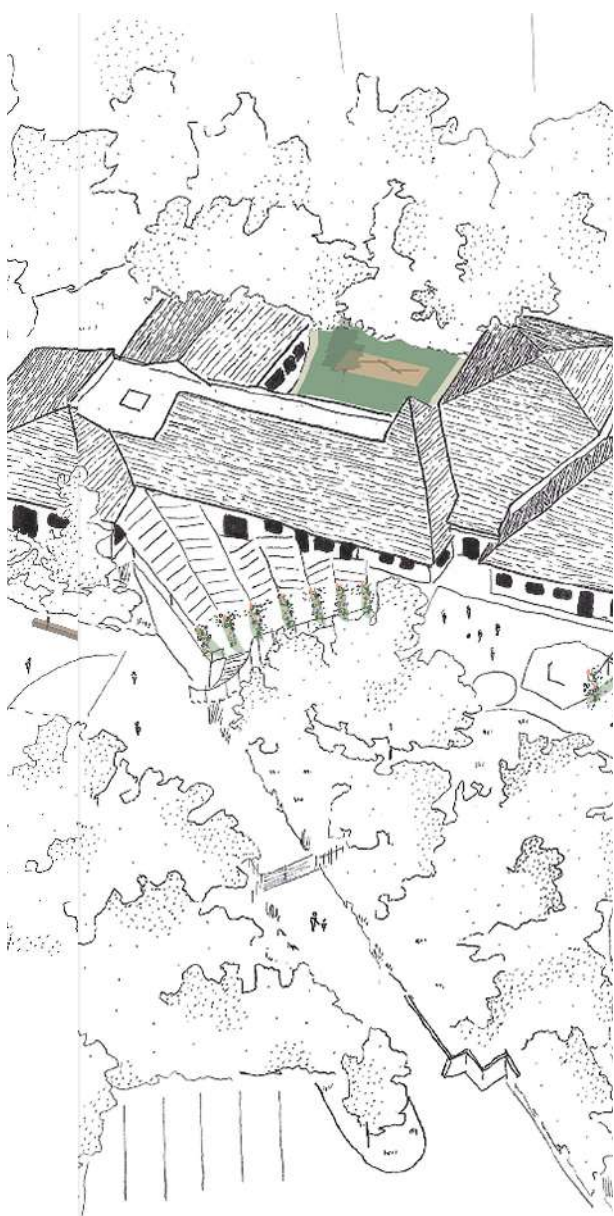
En milieu rural, une problématique revient régulièrement, celle de la disponibilité et de la mutabilité du bâti. Nombre de communes ont dû construire de nouveaux bâtiments afin d'être en conformité avec la réglementation relative aux établissements recevant du public, que ce soit en termes de sécurité ou d'accessibilité. L'impossibilité technique ou financière a condamné bon nombre d'anciens bâtiments dans leur utilisation, sans toujours penser à leur devenir. Revendre ? Pourquoi pas. Cela peut être une bonne solution afin de financer les nouveaux équipements, tout en permettant à des particuliers de rénover avec moins de contraintes, tout en enlevant le poids financier du bâti communal non utilisé. Mais certains bâtiments sont trop présents dans la mémoire communale pour envisager de les céder... La commune de Vensat a fait face à ce dilemme. Comment se séparer de l'ancienne école ? Mais d'un autre côté, le bâtiment commençait à avoir besoin d'entretien. Alors pourquoi pas la transformer en logements, les biens locatifs étant plus que rares sur le secteur. Et pourquoi ne pas utiliser une partie du bâtiment pour un espace associatif, si utile en milieu rural. Le CAUE a donc été sollicité afin de vérifier la compatibilité de l'opération envisagée avec le contexte et le bâtiment disponible. Il est apparu essentiel dans un premier temps de lancer un diagnostic structurel, afin de valider la faisabilité technique. Une fois ces doutes levés, les financeurs potentiels ont été réunis afin de vérifier l'adéquation entre la capacité de financement de la commune, les subventions mobilisables et le coût estimé de l'opération. Ces étapes ont enfin abouti à la rédaction d'un cahier des charges en vue du recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre. L'année 2023 aura donc servi à poser les bases de ce projet, 2024 sera celle des études avant de passer au chantier l'année suivante.



RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE AU COEUR DU FORT VILLAGEOIS DE CHAS

En 2021, les représentants de la municipalité de Chas ont pris contact avec le CAUE afin d'envisager la rénovation énergétique de deux logements communaux situés au premier étage de l'ancienne école. Ce bâtiment, érigé en 1956, est adossé aux anciens remparts du village. Lors d'une visite sur place, plusieurs enjeux ont été soulevés, outre l'amélioration du confort thermique des deux appartements : le devenir des locaux au rez-de-chaussée de l'ancienne école, leurs confort thermique inclus ; les potentiels usages de la cour de l'ancienne école ; et comment réintégrer ce bâtiment dans le riche contexte historique du bourg. Après mûres réflexions, les élus ont opté pour une rénovation complète de l'ensemble du bâtiment, envisageant d'y inclure un relais d'assistantes maternelles ainsi qu'une salle associative au rez-de-chaussée. Le CAUE, le Département du Puy-de-Dôme et l'ADUHME ont accompagné les élus dans le processus de sélection d'une équipe de conception. L'équipe menée par l'agence d'architecture Ar.Ter a été retenue pour mener le projet.

LE DISPOSITIF SCOLAEÉ



Lancer une rénovation d'envergure sur un bâtiment public s'avère souvent compliqué pour les communes, surtout pour celles ne disposant pas de services étoffés. Le sujet est technique, les démarches complexes et les financements mobilisables multiples. Pour répondre à cette problématique, et en particulier sur les bâtiments scolaires, le Département du Puy-de-Dôme et l'Audhne ont mis en place en 2022 le dispositif SCOLAEÉ, un appel à manifestation d'intérêt à destination des communes qui souhaitaient engager une rénovation thermique ambitieuse de leur école, qui s'est traduit par la sélection de 20 lauréats. L'année 2023 a permis de passer à la première phase du projet global, en proposant un accompagnement global jusqu'au démarrage des études pré-opérationnelles. Le cœur d'action du dispositif était d'activer l'ingénierie territoriale autour des communes sélectionnées. À ce titre, le CAUE est intervenu lors de journées mutualisées organisées sur le territoire et à destination des élus et techniciens afin de leur apporter un large accompagnement sur diverses thématiques. Les conseillers ont pu apporter leur éclairage sur les sujets de végétalisation des cours d'écoles, de financement, ou plus globalement de démarche projet autour des missions de maîtrise d'œuvre afin de préparer au mieux les communes en amont du projet. L'aide à la rédaction du cahier des charges en vue du recrutement des prestataires pour cet appel d'offres expérimental a également été l'occasion d'apporter une vision transversale, allant plus loin que l'entrée strictement technique et thermique. Trois groupements aux compétences élargies ont été sélectionnés (architecte, paysagiste, thermiciens, économistes, ou encore spécialistes du réemploi) afin de fournir aux communes une étude pré-opérationnelle complète, ouvrant le champ des possibles aux projets qui entreront courant 2024 dans leur phase plus concrète avec le début des études de maîtrise d'œuvre, pour des premiers chantiers dès 2025.

Crédit illustration : Collectif MESA



AMÉNAGEMENT D'UNE COUR D'ÉCOLE SUR LE PARVIS D'UN BÂTIMENT MULTIPROGRAMMATIQUE

En 2021, le CAUE a accompagné la commune d'Échandelys pour la réalisation d'une étude de Plan d'Aménagement Durable (PAD). Cette étude a été menée par l'atelier Détours Atelier de Paysage au cours de l'année 2022. Une des actions prioritaires de cette étude était de réaménager la cour de l'école afin qu'elle puisse bénéficier aux enfants du bourg et d'ailleurs, en dehors des périodes scolaires. Pendant ce temps, les élus ont été informés qu'un enfant à mobilité réduite serait accueilli dans l'école dans trois ans. La configuration actuelle de l'école et de la cour, sur deux niveaux, ne permettait pas d'adapter l'espace pour cet enfant. De plus, l'école se trouve dans un bâtiment polyvalent comprenant également la salle des fêtes, la mairie, deux logements communaux et le local des chasseurs. Les élus ont alors sollicité l'aide du CAUE, du Parc naturel régional du Livradois Forez et du Département pour trouver une solution. Trois scénarios, allant de la réorganisation complète du bâtiment à l'aménagement économique d'une cour d'école sur le parvis actuel du bâtiment, ont été envisagés. Tenant compte des ressources financières limitées de la commune et de la priorité d'intervenir sur la place principale, comme prévu dans le PAD, les élus ont opté pour le scénario le plus sobre et économique, à savoir l'aménagement d'une cour sur le parvis. Après le lancement d'une consultation, une équipe de conception a été sélectionnée pour accompagner les élus, les enfants et les parents d'élèves dans la réalisation de ce nouvel aménagement.



RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE FRANÇOIS MITTERRAND À PUY-GUILLAUME

Le CAUE accompagne depuis plusieurs années la commune de Puy-Guillaume, que ce soit au travers du suivi du plan-guide mis en œuvre, ou sur une réflexion plus en profondeur sur le devenir de certains éléments du patrimoine bâti communal. C'est dans ce contexte que nous avons été sollicité autour d'un ambitieux projet de rénovation et extension du groupe scolaire François Mitterrand. La dimension du projet et les ambitions affichées ont nécessité l'intervention d'un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage externe qui a pu, en travaillant de concert avec les partenaires, les élus et les techniciens, affiner le programme et les éléments budgétaires avant de lancer une consultation en vue du recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre. Le CAUE a pris part aux différentes phases de la réflexion en amont, puis a pu apporter un conseil neutre aux élus sur les dossiers rendus par les prestataires lors de la consultation. Après avoir participé aux auditions, qui ont abouti à la sélection d'une équipe pluridisciplinaire (architecte, paysagiste, fluide, économiste, structure, acousticien), le CAUE est assuré de la bonne appropriation des enjeux au rendu d'esquisse et de la bonne communication MOA/MOE. Le projet étant désormais lancé de la meilleure des manières, nous nous tenons à la disposition de la commune, mais prenons un peu de recul pour laisser les équipes travailler. Les enjeux énergétiques, le confort d'été, les nouveaux usages, la maîtrise budgétaire et la qualité architecturale étant à ce stade bien assimilés, nul doute que ce projet ambitieux se traduira par une belle réalisation à partir de 2025. Mention spéciale pour la réflexion autour de l'aménagement de la cour avec une végétalisation importante et des usages pertinents, tout comme pour l'engagement choisi par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre autour des matériaux locaux et biosourcés pour la construction.

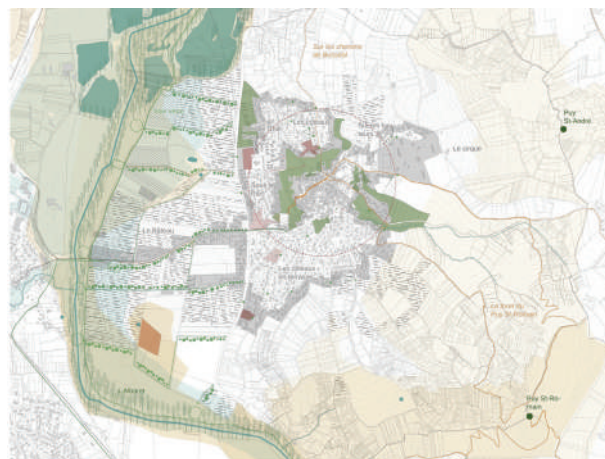
Crédit illustration : MORPHO Architecture



UN PLAN GUIDE POUR RÉORGANISER LE CENTRE-BOURG DE COUDES

La commune de Coudes est située en bordure (pour ne pas dire en-dessous) de l'autoroute A75 à une douzaine de kilomètres au nord d'Issoire. Habitée par près de 1300 habitants, elle est dotée d'une école, de nombreux commerces, artisans et services, et bénéficie de l'environnement naturelle de la rivière Allier et du ruisseau de la Couze-Chambon. Intégrée au Pays d'Art et d'Histoire de l'Agglo Pays d'Issoire, Coudes est riche d'un patrimoine bâti historique et d'éléments classés à l'inventaire des Monuments Historiques, comme le vieux pont du 14^{ème} siècle au-dessus de la Couze. Le CAUE 63 a accompagné la collectivité pour définir les enjeux de réaménagement de la commune. Enjeux qui se sont révélés nombreux en termes identitaires, de cadre de vie, d'usages, mais aussi et surtout en termes de déplacement. Sur ce point, le tracé de la voie verte nommée Via Allier, portée par le Département du Puy-De-Dôme, a toute sa place dans l'étude des déplacements (doux), dans le bourg d'une part, et en liaison avec l'environnement proche d'autre part. Compte tenu de la multiplicité des problématiques, et en accord avec la Direction de l'Habitat du Conseil départemental (financeur de l'étude), une étude de programmation urbaine de type plan guide est apparue la meilleure option pour s'assurer d'une cohérence des actions à mettre en place pour transformer qualitativement le bourg. Le CAUE a alors accompagné la collectivité pour recruter la maîtrise d'œuvre (élaboration du cahier des charges, accompagnement pour le choix du bureau d'étude). Aujourd'hui, l'équipe pluridisciplinaire, meat architectures et territoires / Luc Léotoing Paysage et Urbanisme, a réalisé le diagnostic et poursuit sur le plan guide des actions.

Crédit illustration : meat architectures et territoires / Luc Léotoing Paysage Urbanisme

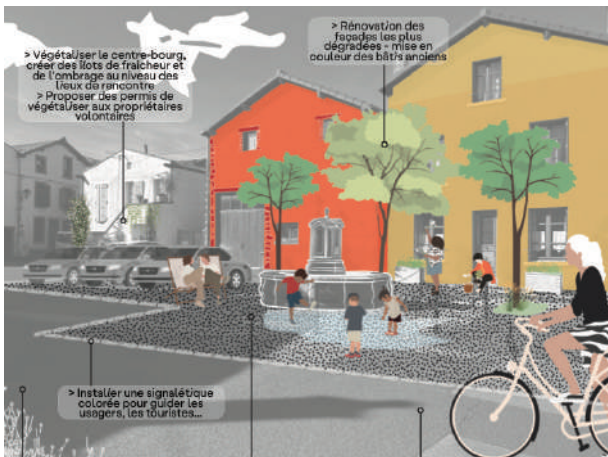


PROGRAMME D'AMENAGEMENT DURABLE DE MIREFLEURS

Au départ, l'arrivée imminente de la voie verte en bord d'Allier a questionné l'équipe municipale sur la nécessité de créer un lien vers le bourg de Mirefleurs. Cet aménagement de mobilité, linéaire et bien délimité, est à la fois un axe de loisirs vers l'Allier et ses abords, mais c'est aussi une desserte quotidienne vers les Martres-de-Veyre. Appuyée par un regard contextuel et historique de l'organisation urbaine et paysagère de la commune par le CAUE et le service Habitat du Conseil départemental, la commune a commencé à esquisser un programme plus large sur le développement à venir de Mirefleurs. L'enjeu majeur s'est focalisé sur la capacité de l'armature urbaine à souder des quartiers fragmentés par des décennies de développement pavillonnaire. La place des parcs publics en interface, le lien entre les cotés et la plaine alluviale, un soin attentif aux espaces publics du bourg historique construisent les grandes lignes de la politique publique à venir.

Loin de se limiter à une approche à court terme dans le bourg, la méthodologie du plan guide a pris, à Mirefleurs, tout son sens. Menée par Luc Léotoing Paysage et Urbanisme, Atelier Capitaine, cette étude constitue un formidable catalyseur des volontés municipales tout en permettant de prendre de la distance sur des sujets à moyen terme : développement agricole de la Plaine et co-existence avec des activités de loisirs, reconquête habitée et commerciale du centre-bourg, valorisation des friches urbaines (ancien centre de loisirs). Pour autant des propositions à très court terme voire des actions au cours de l'étude (défrichage de chemins) enclenchent la dynamique dans la perspective développée : actions d'entretien des parcs existants, désimperméabilisation des espaces publics,...

Crédit illustration : Luc Léotoing Paysage Urbanisme



MOZAC : PETITE VILLE DE DEMAIN

Dans le cadre du programme «Petites Villes de Demain», la commune de Mozac a lancé courant 2022 une étude urbaine globale sous la forme d'un plan-guide. Le CAUE, après avoir participé à la rédaction du cahier des charges et à la sélection du prestataire, a suivi cette étude aux côtés des différents partenaires, apportant à la fois un éclairage objectif et sa bonne connaissance du contexte local. Menée par le cabinet Lyonnais Axe-Saône, cette étude s'est attachée à mener un travail prospectif sur le possible devenir de la commune et son adaptation à une croissance démographique continue, principalement axé sur l'accueil de nouveaux arrivants, les possibilités d'implantations de commerces, et la valorisation du patrimoine local exceptionnel, notamment au travers de l'Abbaye. Tous ces enjeux ont rapidement soulevé des problématiques sous-jacentes autour des espaces publics et des mobilités. Une voie principale, comme un simple passage entre Riom et la zone commerciale proche, très peu de porosité perpendiculaire à cet axe, des problèmes de stationnement et de circulation dans les ruelles du centre-bourg... Autant de freins au développement de la commune et à son attractivité. L'étude plan-guide, même si elle abordait ces thématiques, se voulait plutôt généraliste et multifocale. Elle a surtout permis d'identifier les points bloquants, les nœuds à résoudre pour libérer la commune de ses contraintes, sans pour autant permettre un passage direct à la phase opérationnelle. Ce travail qualitatif de définition, avec un fort volet autour de la mobilisation des usagers, a donc servi de base essentielle à la rédaction d'un cahier des charges pour lancer une étude complémentaire. Elle se concentrera sur les espaces publics définis de 4 secteurs du centre-bourg et des mobilités entre ces pôles. L'objectif étant de passer directement à la réalisation une fois les conclusions rendues.

Crédit illustration : Axe-Saône

ROCHFORT-MONTAGNE : PETITE VILLE DE DEMAIN

A l'échelle du territoire, la commune de Rochefort-Montagne constitue un véritable pôle de proximité et un bassin de vie qui rassemble de nombreux atouts. Pour valoriser ce capital, la commune s'est engagée dans le programme « Petites Villes de Demain » et vient sur l'année 2023 de mettre en place son schéma directeur d'aménagement. Depuis son adhésion à ce programme, la commune de Rochefort-Montagne, en partenariat avec la Communauté de communes Sancy-Artense, a travaillé à l'élaboration d'un projet de revitalisation mis en place dans le cadre d'une ORT. Le plan guide que nous avons accompagné, a vocation à définir les grandes orientations communales à court, moyen et long terme. L'objectif de l'étude, conduite par meat architectures et territoires proposait une stratégie d'aménagement d'ensemble, qui doit servir de feuille de route, en hiérarchisant les projets d'aménagements. Tout au long de l'étude, les habitants ainsi que les usagers du centre bourg pouvaient contribuer à l'élaboration de ce travail à travers des temps d'échanges et de débats : permanences pour débattre, soirées thématiques pour échanger, des balades urbaines et paysagères, ateliers « cartes sur table ». Au travers de ces temps de réflexion et accompagné des acteurs du territoire, le projet communal s'est alors construit collectivement. Il en résulte une volonté de développer durablement un territoire et de préserver une identité rurale de moyenne montagne. Si la commune montre des signes de fragilité (logements vacants et commerces fragiles), Rochefort Montagne conserve une attractivité touristique et de services, que l'équipe municipale souhaite renforcer.

VÉGÉTALISATION DES CENTRES-BOURGS : UNE ACTION TRANSVERSALE POUR L'AMÉNAGEMENT DES COMMUNES



En 2023, le CAUE a accompagné le Conseil départemental dans l'opération « Ma commune au naturel »

De nombreuses communes ont ainsi été visitées et conseillées. À cette occasion, le CAUE fait part de ses observations pour permettre une évaluation des réalisations des communes. Grâce à ces actions de végétalisation et de fleurissement des communes, le CAUE souligne l'intérêt des démarches d'amélioration du cadre de vie et d'aménagements d'espaces publics (Plan guide, Programme d'aménagement durable) la valorisation des espaces bâtis et naturels et l'intérêt d'une gestion de l'urbanisme à long terme par le biais d'outils de planification (PLUi, SPR, etc.).

Le CAUE du Puy-de-Dôme apporte une vision globale, fait prendre conscience aux élus et techniciens des espaces verts, qu'il faut aller plus loin que le simple thème du fleurissement. Il s'agit pour le CAUE d'utiliser le label comme un outil mis au service de la valorisation des territoires et des paysages en l'intégrant dans une stratégie globale et interdisciplinaire. Aujourd'hui, à l'échelle des communes, le principal enjeu qui se pose au sujet du label est celui de l'évolution de la qualité esthétique et paysagère des espaces publics. Les principales interrogations que l'on rencontre lors des visites de jury, se focalisent au niveau de la qualité d'entretien des espaces verts et des massifs floraux. La question qui est régulièrement posée au CAUE est la suivante : comment accéder au label ou le conserver alors que les contraintes climatiques sont croissantes et les budgets dédiés à la démarche de valorisation paysagère stagnent, voire diminuent ?

Cette évolution du contexte est souvent perçue comme une contrainte alors qu'elle peut être appréhendée comme une opportunité.

CARNETS DES PAYSAGES : LES N°1 & 2 SONT PARUS, UN N°3 A VENIR



Extrait du carnet des paysages

Commandité par le Conseil départemental, le CAUE 63 réalise une publication autour de la thématique des paysages. Deux premiers volumes de la collection « carnet des paysages » ont été édités en 2023, et un dernier opus le sera courant 2024. La collection invite les collectivités, les élus et un public beaucoup plus large, à prendre en compte le paysage dans tout projet d'aménagement. Aussi les volumes s'organisent comme suit :

- Une synthèse des grandes familles des paysages du département (carnet n°1).
- Des recommandations méthodologiques et par thématiques : « Comment aménager un espace public ? » (carnet n°2) et « Comment végétaliser un espace public ? » (carnet n°3 – à venir)

Ces carnets sont pensés comme des guides méthodologiques pour intégrer la question du paysage et accompagner les projets d'aménagement, avec pour ambition une facilité accrue à (re)connaître ce qui fait identité et qualités des paysages, que ce soit pour leur valorisation ou pour apporter des clés dans le cadre des projets d'aménagement.

ZOOM SUR LE CARNET N°2 : Aménager un espace public

Le carnet n°2 se décompose en 3 grandes parties et vise ainsi à répondre à 3 grandes questions :

- Qu'est-ce qu'un espace public ?
- Quelles sont les qualités d'un espace public ?
- Quels sont les composants d'un espace public ?

Ces éléments de définition et de décomposition permettent de mettre en avant les différents niveaux de questionnement qui se présentent lors d'un projet d'aménagement (l'usage, le revêtement, le lien au grand paysage...) et tente de donner des clés de lecture et des éléments de réponse. Des notions de méthodologie et une liste (non exhaustive !) de documents et personnes ressources en fin de carnet permettent également d'ouvrir vers d'autres horizons.

HABITER AUTREMENT LE GRAND CLERMONT



Piloté par le Grand Clermont avec l'appui de l'ANCT, du CEREMA et de l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole Massif Central, ce travail réflexif et partenarial visait à définir les enjeux à moyen terme pour le développement d'opération urbaine et plus particulièrement d'habitat. En prenant appui sur deux sites expérimentaux, un dans le cœur de Volvic et l'autre dans le secteur de la gare de Longues, ce programme de rencontre entre acteurs du développement urbain, parmi lesquels le CAUE a siégé activement, a fait ressortir les enjeux suivants : place de la biodiversité dans les espaces urbains; évolution des mobilités et du rapport à la voiture; mixité des fonctions et des typologies de logement; maintien des éléments bâtis dans la mesure du possible; actions d'urbanisme transitoire.

À Volvic, les apports des partenaires ont permis d'améliorer le projet du maître d'ouvrage, en accordant une plus grande importance aux espaces extérieurs de qualité, au respect du bâti existant et à la valeur intrinsèque de l'îlot. Dans ce contexte de centre-bourg dense, la place de l'humain doit être prioritaire et ne pas être supplantée par celle de la voiture.

Pour Longues (Vic-le-Comte), l'avancée majeure de cette méthode a été de rendre visible l'opportunité d'une stratégie publique pour le quartier de la gare ferroviaire. Celui-ci pourrait jouer un rôle central dans le développement urbain, qui plus est dans la perspective de l'objectif Zéro Artificialisation Nette des sols en 2050. Le tissu urbain hérité de circonstances conjoncturels avec notamment l'arrivée de la Banque de France à la moitié du siècle dernier, ne dispose pas de réelle centralité ou du moins la gare en a construit de fait, sans pour autant réussir à dépasser son rôle de pôle modale. Au-delà de cet enjeu urbain, les ateliers ont esquissé des orientations venant réinterroger la méthodologie de la table rase, en interrogeant la qualité des éléments en place.



ORT - REVITALISER LE FORT VILLAGEOIS DE BEAUMONT

Le fort villageois de Beaumont recèle un patrimoine de qualité mal-adapté aux standards contemporains des logements et parfois menaçant ruine. Peu accessible aux voitures, coiffant un relief escarpé à l'ouest, constitué d'immeubles aux volumes exigus, imbriqués et insuffisamment éclairés, il pose la question du remembrement du foncier bâti, de l'adaptation du patrimoine vernaculaire, du choix entre déconstruction et réhabilitation, de la préservation de l'histoire qu'il rappelle, de la sauvegarde d'ouvrages parfois de grande qualité. Les mâchoires des machines-outils l'ont éventré ponctuellement et ont dévoilé des murs tordus sous lesquels se serrent les voitures sans laisser de place ni aux arbres ni aux piétons. Les commerces ont déserté le quartier et le bitume couvre presque tous les sols. Travailler ensemble, imaginer et inventer les nouvelles opportunités, remettre en lumière le patrimoine... les interventions futures se construiront sur la connaissance de ce qui est sur le partage des valeurs que l'on souhaite préserver ou réinventer. Arpenter ses ruelles et ses espaces sensoriels, se glisser entre les voitures, retrouver les tracés historiques, explorer les cours reculées et les passages confidentiels, suivre le chemin des chats et de la pluie... guidera les projets de l'avenir. L'enjeu de trouver des espaces de convivialité, des jardins et îlots de fraîcheur, de remettre en valeur les édifices emblématiques, oriente une partie des projets à venir vers la qualification des espaces publics. L'ORT est une méthode qui anticipe les usages de l'avenir, valorise la méticulosité et l'économie des moyens, le courage d'oser de nouvelles méthodes d'intervention et l'association des habitants du quartier. Si la collectivité ne peut porter tous les projets, elle a la responsabilité de veiller à éviter de réduire les interventions publiques à la seule gestion technique. Elle a la mission de valoriser la poésie spontanée du quartier afin de le rendre innovant et attractif en s'appuyant sur ses formes atypiques.



L'ORT DE PONT-DU-CHÂTEAU

La ville de Pont-du-Château s'est développée brusquement après les années 70. Pour l'essentiel, les quartiers périphériques se sont déployés en 20 ans, au plus près du centre ancien, avec leur urbanisme en timbres-postes et leurs formes urbaines stéréotypées. Le dialogue entre le centre et ces quartiers neufs, lotissements, pavillonnaires, ensembles sociaux, zones artisanales, supermarchés... a été occulté dès leur construction. Cette situation a peu à peu conduit le centre-bourg à l'asphyxie et à la perte d'une grande partie de ses commerces tandis que les espaces publics étaient envahis par les stationnements. Seuls les abords du château et leurs terrasses monumentales ainsi que les coteaux abrupts en ont été préservés. L'ORT s'est concentrée sur l'aménagement des espaces publics et les liens à revitaliser dans et autour du centre-bourg. Un plan-guide a été confié à l'équipe d'Axe-Saône. Les paysagistes et économistes de l'équipe ont analysé l'état actuel des commerces, du parc de logements et des espaces publics. L'étude a ensuite interrogé la programmation des logements, les financements possibles de la réhabilitation, le fonctionnement des circulations et stationnements automobiles, la desserte des équipements, la place de la végétation en ville... Les circulations douces ont été intégrées aux réflexions. Les points d'entrée dans l'ancien fort villageois qui constitue le centre-bourg ont été particulièrement étudiés de façon à repousser l'essentiel des stationnements sur la périphérie, tout en revalorisant l'image trop routière de ces « entrées de ville ». Les terrasses sur l'Allier et le parvis du château seront rendus à leur simplicité d'origine. L'étude, soutenue par le département, a abouti à la programmation des actions publiques dans les prochaines années.



L'équipe du CAUE participe à plusieurs commissions locales, départementales et régionales, dans les domaines d'expertise qui sont les siens et conformément à la mission de conseil que la loi lui a confié depuis maintenant plus de 45 ans. En voici quelques-unes, présentées succinctement.

SUIVI DE L'INSCRIPTION UNESCO - CHAÎNE DES PUYs FAILLE DE LIMAGNE

Le CAUE est associé à l'accompagnement des politiques de valorisation des secteurs inclus dans le périmètre UNESCO, en particulier aux comités techniques. Les conseillers des territoires concernés participent aux ateliers et réunions de suivi du plan de gestion, des études de paysage et d'urbanisme. Ils sont associés aux visites de sensibilisation du plan de paysage et aux ateliers de concertation proposés pour réfléchir aux outils de gestion des paysages. Ils transmettent les enjeux repérés à l'échelle du périmètre UNESCO, lors des études et projets des acteurs de territoire (communautés de communes, communes, ...), et sensibilisent à la cohérence des actions (PLUi, aménagements...).

COMMISSION DE SUIVI DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Dans le cadre du schéma départemental des espaces naturels sensibles du Puy-de-Dôme, établi pour la période 2017-2026, une commission technique a été instituée, à laquelle le CAUE participe pour accompagner les décisions de l'exécutif départemental concernant l'élaboration des plans de gestion et le suivi des ENS.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES AIDES AUX BAILLEURS SOCIAUX

À l'initiative du Conseil départemental, cette commission se réunit une à deux fois par an sur une journée à la Maison de l'habitat, pour donner un avis technique sur les dossiers de demande de subvention déposés par les bailleurs sociaux dans le cadre de leurs projets de développement de logements destinés aux personnes en situation de fragilité sociale. Le CAUE participe à ces réunions, à l'invitation du service Habitat du Département.



COMMISSION D'ARCHITECTURE DE LA VILLE DE CLERMONT- FERRAND

La commission d'architecture a été mise en place pour accompagner l'application du PLU de la ville de Clermont-Ferrand. Elle se réunit une fois par mois et rassemble des élus de la ville de Clermont, des représentants de la Direction de l'urbanisme de Clermont Auvergne Métropole, l'architecte des bâtiments de France et un membre du CAUE. Elle évalue la pertinence et urbaine des projets sensibles ou de tailles importantes, présentés par les pétitionnaires et leurs architectes. En amont de la réunion ceux-ci rencontrent l'architecte-conseiller de la ville pour qualifier les projets. Les critères analysés sont ceux de l'intégration urbaine et de la qualité architecturale et environnementale défendus par le PLU de la commune : intégration dans le tissu urbain existant (gabarits, matériaux, traitement des rez-de-chaussée), protection du patrimoine bâti, préservation et développement de la biodiversité, production d'énergies renouvelables (intégration architecturale des dispositifs) et amélioration du bien-être (lutte contre les îlots de chaleur et qualité des espaces extérieurs collectifs).

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

Cette commission siège plusieurs fois par an et comprend six formations spécialisées. Ses membres sont nommés chaque année par le Préfet du Puy-de-Dôme. Le CAUE y participe depuis de nombreuses années, dans la formation dite « des sites et des paysages » en qualité de personne compétente en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement.

AUTORISATION D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

Deux conseillers du CAUE sont membres de la CDAC, en tant que personnes qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire. Les commissions sont organisées par les services de la préfecture du Puy-de-Dôme. Les demandes d'ouverture ou d'extension des surfaces commerciales y sont examinées dès lors qu'elles dépassent le seuil de 900 m² de surface de vente. Il s'agit d'évaluer l'impact urbain des projets ainsi que leur qualité architecturale et environnementale, notamment au regard de la performance énergétique.



DES PERMANENCES DELOCALISÉES À RENFORCER

En 2023, un projet de structure a été initié pour orienter le CAUE au cours des trois prochaines années. Lors des réflexions avec les membres de l'équipe, l'un des objectifs définis a été d'augmenter la part des conseils destinés aux particuliers. Pour atteindre cet objectif et mieux répondre aux besoins des habitants du territoire, plusieurs permanences délocalisées seront mises en place en 2024, en s'alignant sur celles de nos partenaires (ADIL et RENOV'ACTION 63). L'accueil des porteurs de projets pourra désormais se faire sans rendez-vous.

3. - CADRE DE PROJET CAUE - JOURNÉE D'INITIATION AU MÉTIER D'ARCHITECTE ET À L'ARCHITECTURE

DÉROULÉ

Introduction

- » Présentation du CAUE
- » Présentation de la maison de l'habitat

Le métier d'architecte

- » Qu'est-ce qu'un Architecte ?
- » Quand faire appel à lui ?
- » Comment travaille un Architecte ?
- » Combien coûte un Architecte ?
- » Pourquoi travailler avec un Architecte ?
- » Les outils de l'architecte
- » Le cadre réglementaire ?
- » Pourquoi un cadre réglementaire ?

Le projet d'architecture

- » Le programme du projet
- » L'implantation et le rapport à l'environnement
- » La conception bioclimatique
- » Le choix des matériaux
- » La maîtrise de l'énergie et de l'eau
- » L'atmosphère intérieure

34. - CADRE DE PROJET CAUE - JOURNÉE D'INITIATION AU MÉTIER D'ARCHITECTE ET À L'ARCHITECTURE

LE MÉTIER D'ARCHITECTE

COMBIEN COÛTE UN PROJET ?

FONCIER	<ul style="list-style-type: none"> • Achat du foncier • Frais de notaire • Autres frais (agence, prorata taxe foncière, ...)
PRÉALABLEMENT AU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de bornage / relevé topographique • Etude de sol • Diagnostic arboratoire • Diagnostic plomberie • Diagnostic électricité • Diagnostic énergétique
ETUDES	<ul style="list-style-type: none"> • Honoraires Maître d'Œuvre (+ TVA - 10% ou 20%) • Honoraires supplémentaires si modifications
CHANTIER	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur d'ouvrage • Mission contrôle technique • Mission SPS • Assurance dommage ouvrage • Prix des travaux (+ TVA de prix des travaux - 5,5 % / 10% / 20%) • Aides de chantier (préfinancer entre 5% et 10%) • Taxe d'aménagement
LA VIE DU BÂTIMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Evolutions : extension, surélévation, abri de jardin, ... • Entretien : VMC, volets, piscinifères, fosse septique, ... • Services : dégrais des eaux, incendie, mouvement de terrain, ... • Plomberie : système de chauffage, portail électrique, ...

TEMPS DE SENSIBILISATION AUX PARTICULIERS

En 2022, le CAUE a organisé un atelier de sensibilisation à l'architecture destiné aux membres de l'équipe des Gîtes de France. Cet atelier visait également à préparer les techniciens aux visites des futurs gîtes potentiels. Suite à cette initiative, un nouvel atelier a été mis en place pour sensibiliser les porteurs de projet au métier d'architecte et à l'architecture. Prévue initialement pour l'automne 2023, cette journée n'a pas pu se tenir en raison de contraintes internes à Gîtes de France. Conçu pour les porteurs de projet des gîtes, l'atelier a évolué pour répondre à une demande plus large. Dans le cadre de l'objectif d'augmenter les conseils aux particuliers, des sessions de sensibilisation seront organisées en 2024 à la maison de l'habitat. Cet atelier sur « l'architecte et l'architecture » sera inclus dans ce programme. Une première session, axée sur la conception bioclimatique, se tiendra le 21 mars 2024 en partenariat avec l'ADIL du Puy-de-Dôme.

#91

juillet 2023

NotaBene

L'actualité architecturale en Auvergne

10_07
Mieux connaître ses futurs clients pour mieux les convaincre
7 H de formation structurées
Connaître les étapes d'un entretien client, recueillir des informations réellement pertinentes, mettre en valeur votre offre pour mieux convaincre...
En distanciel
[Inscription](#)

10_07 > 20_07
Concevoir avec la RE2020
21 H de formation structurées
Cette formation très opérationnelle vous permet de choisir le marché qui vous intéresse: maison individuelle, collectif ou tertiaire
En distanciel
[Inscription](#)

17_07 > 21_07
PRO-PAILLE
35 H de formation structurées
Pour construire et concevoir des bâtiments dans le cadre des règles professionnelles de construction paille CP2012
À Varennes-sur-Aisne (53)
[Inscription](#)

26_07 > 28_07
SKETCHUP - Initiation
21 H de formation structurées
Pour vous familiariser avec l'interface Sketchup Pro et maîtriser la méthodologie et les outils pour modéliser vos projets
En distanciel
[Inscription](#)

27 et 28_07
RE2020 - Architecture basse énergie - bas carbone
14 H de formation structurées
Connaître les exigences et se mettre à jour de la réglementation RE2020
Présenté au 11 rue Patrick Despaller, Clermont-Ferrand
[Inscription](#)

À savoir
Rapport d'activité 2020-2022
Ce document numérique vous présente les principales actions de l'Ordre régional lors des 3 dernières années. Il permettra de mieux connaître nos missions et le quotidien des élus et salariés.
[Le consulter.](#)

Palmarès Valeurs d'Exemples
A voté !
Vous aussi participez à Valeurs d'Exemples, le palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement, en votant pour votre réalisation préférée jusqu'au 25 Septembre 2023 !
[Plus d'informations](#)

À venir
15_09 Enfants du Patrimoine
Vendredi 15 septembre, rendez-vous pour la 8ème édition nationale « Les Enfants du Patrimoine ». Le CAUE du Puy-de-Dôme propose des journées exceptionnelles :
• Visite commentée du site de Sabourin actuellement ENSACF Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand
• Parcours commentés des forts villageois : Saint-Floret et Meilhaud
• Actions pédagogiques en milieu scolaire
La plateforme est ouverte aux enseignants. Pré-inscription possible en nous contactant au 04 73 42 21 20 ou par mail.
[Plus d'informations](#)

15_09 Visite exceptionnelle + atelier pratique
Proposée aux écoles élémentaires, visite ludique de la « piscine Tournesol ». Jacques Magnier suivie d'un micro atelier pratique autour de cette construction originale en forme d'oursin des mars datant des années 70.
Opération « Levez les yeux » dans le cadre des Journées du Patrimoine « Patrimoine du sport » de 9 h à 16 h | Clermont-Ferrand | Gratuit | ouvert aux enseignants sur réservation par mail

15_09 Visite du Parc Thermal - Mont Dore
Le vendredi 15 septembre 2023 à 10h dans le cadre du projet Culture Bains#2 de la Routes des Villes d'Eau et des « Enfants du Patrimoine » une visite est proposée pour (re)découvrir les bâtiments emblématiques, l'architecture thermique et la vie du curiste pour terminer par le parc thermal, avec présentation du projet de réhabilitation de cet écom de verdure.

17_09 Visite : la « piscine Tournesol »
Jacques Magnier de Clermont-Ferrand
Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine thème « Patrimoine du sport » 15 h et 16 h | sur inscription à l'Office de Tourisme - places limitées

à partir du 18_09 Ateliers Jeunes publics
Dans les classes avec l'école élémentaire du Mont-Dore.
Créations en maquette d'espaces aménagés dans le parc thermal en continuité de la visite du 15 septembre dans le cadre du projet Culture Bains #2 de la Routes des Villes d'Eau.






#92

décembre 2023

NotaBene

L'actualité architecturale en Auvergne

29_11
AfinForm : ARCHICAD 27
1 H de formation complémentaire
Intervention de Pascal SANGlard (IN-FOGRAPHIX) pour découvrir la nouvelle version du logiciel
Présenté - Clermont-Ferrand (53)
[Inscription par mail](#)

30_11
Elections ordinaires 2024
Consultez notre rubrique dédiée pour connaître les modalités des élections régionales de l'Ordre des architectes en région, les conditions d'éligibilité et les règles de vote. Réunion d'information à Clermont-Ferrand à 18 h
[Plus d'informations](#)

05_12
Club revitalisation
Le CAUE 63, sur invitation de la DDT du Puy-de-Dôme, participera à la rencontre du club de revitalisation des petites villes de demain à Cuzhat. Il sera abordé ce qui fait la qualité des espaces publics et les méthodes pour atteindre une évolution souhaitable de leur-ci avec des ambitions urbaines et écologiques.

> 08_12
Incubateur Sana - Appel à candidatures minuit
SANA, dispositif d'incubation proposé par l'ENSACF est ouvert à toutes les jeunes agences d'architecture de maîtrise d'œuvre inscrites à l'Ordre et immatriculées en France et aux entreprises innovantes (urbanisme, paysage, AMO)
[Plus d'informations](#)

08_12
ARCHI&TOILE # 4 Dorte Mandrup, l'élégance d'une architecture éthique
Architecture et paysage en symbiose : portrait de l'architecte danoise qui fut une lauréate du Global Award for Sustainable Architecture 2022.
Entrée 0€ | 3€ - Adhérents Ma'A | gratuit 20h30 | Espace Georges-Conchon | Clermont-Ferrand
[Plus d'informations](#)

11_12 > 13_12
Sketchup Initiation
21 H de formation structurées
Se familiariser avec l'interface Sketchup Pro et maîtriser les outils fondamentaux pour modéliser vos projets.
Présenté - Clermont-Ferrand (53)
[Programme et inscription](#)

12_12
Table ronde n°3
18h à la Médiathèque
Dans le cadre de l'exposition « L'esthétique du chantier », la troisième table ronde accueillera Simon Teyssou (Atelier du Rouge) et Bénédicte Gaussein (enseignante Histoire de l'architecture).
[Plus d'informations](#)

>14_12
«Les cités Michelin» en six podcasts
Cinq cités de la Métropole de Clermont-Ferrand sont explorées. Elles offrent des dispositifs et situations variées issues de conditions de production différentes.
Responsables scientifiques : Bénédicte Chaljub et Amélie Flamad
[Ecouter ici](#)

14_12
ARCHI&TOILE au cinéma LE RIO
#3 PARASITE de Bong Joon Ho | Corée du Sud | 2019
Un thriller social gémant !
Entrée : 7€50 - adhérents Ma'A, étudiants : 5€50 | Cinéma Le RIO | Clermont-Ferrand

18_12
Prendre la parole en public avec aisance
7 H de formation structurées
Apprendre à mieux structurer vos interventions à l'oral et à développer votre aisance oratoire.
Présenté - Clermont-Ferrand (53)
[Programme et inscription](#)

19_12
S'affranchir des pièges de la relation et adopter une communication plus efficace
7 H de formation structurées
Découvrir ou approfondir les pratiques de communication interpersonnelles les plus efficaces.
Distanciel
[Programme et inscription](#)

16_01
Prendre soin des arbres
Le CAUE63 avec la ville d'Issore et l'Agglo Pays d'Issore, propose une demi-journée de sensibilisation à propos du soin à apporter aux arbres que ce soit dans les villes, les bourgs et les villages.
[Plus d'informations](#)






TOUTE L'ACTUALITÉ ARCHITECTURALE EN AUVERGNE

Constatant qu'une communication diffuse nuit à l'efficacité de l'information, le choix de réunir dans un même document toutes les manifestations (expositions, conférences, projections de films, visites et voyages) organisées par la Maison de l'architecture Auvergne, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, Le CAUE du Puy-de-Dôme et le Conseil régional de l'Ordre des architectes, est une réussite.

Depuis 2015, les structures ont continué de mettre leurs moyens en commun pour diffuser mensuellement les événements dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage avec la lettre d'information NotaBene. Cette initiative contribue à une plus grande visibilité de l'architecture sous tous ses aspects auprès du grand public. À l'automne 2023 le CAUE a repris la coordination et la diffusion de cette lettre. Fin décembre 2023 nous avons partagé la 92^e lettre.

ROUTE DES VILLES D'EAUX DU MASSIF CENTRAL



La Route des Villes d'Eaux du Massif Central œuvre à la valorisation des villes thermales du territoire. Le projet Culture Bains #2, soutenu par l'ANCT et Clermont Massif Central 2028, vise à favoriser la créativité culturelle des villes thermales à travers des axes culturels innovants. L'action «Villes d'eaux du Massif central, villes innovantes» s'est donc déployée en 2023 sur deux villes du Département, Le Mont-Dore et Châtel-Guyon.

En partenariat avec l'Union Régional des CAUE(s) et la Maison de l'architecture Auvergne, le CAUE du Puy-de-Dôme participait à cette action en proposant un programme de sensibilisation questionnant la singularité de l'architecture, des usages, de la présence de l'eau et de l'importance de l'environnement naturel des stations thermales. A partir d'un parcours urbain de découverte, il s'agit de révéler la genèse de la ville thermique ancienne et l'ensemble des espaces et constructions qui la compose. Les circuits que nous proposons sont de véritables parcours initiatiques, l'occasion faite à l'utilisateur de se réapproprier les lieux et les éléments du patrimoine qui agrémentent la journée du curiste. L'objectif de cette animation consiste à présenter les éléments fondamentaux des cités thermales, tout en faisant émerger une lecture totalement contemporaine. Le patrimoine thermal que l'on observe fait souvent écho à un passé prestigieux, alors que de nombreux témoignages, petits éléments du quotidien, disparaissent.

Cette collaboration, menée aux côtés des acteurs locaux est l'occasion de sensibiliser à la valeur des ressources locales des villes d'eaux. Elle s'adresse à un large public, dont le jeune public avec une implication soutenue des écoles. Cette action s'inscrivait également dans les Journées Nationales de l'Architecture (13/15 octobre 2023) et notamment l'opération intitulée «Levez les yeux». Cette première expérience, a permis de conforter notre partenariat avec La Route des Villes d'Eaux et d'engager pour l'année 2024, un nouveau programme de médiations et d'animations sur d'autres villes thermales.



VISITE COMMENTÉE DU PATRIMOINE VIGNERON D'AUBIÈRE - 44ÈME RENCONTRE DES AGENCES D'URBANISME

Du 15 au 17 novembre 2023 l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central (AUCM) a accueilli à Clermont-Ferrand les agences d'urbanisme publiques pour leur rencontre annuelle, dont le thème était la culture, entendue comme ce qui produit du sens. « La façon dont nous habitons la Terre est bien une question culturelle »¹.

De nombreux ateliers, visites et conférences étaient organisés sur ce sujet. L'un d'eux a porté sur le patrimoine vernaculaire et son remarquable – et variable selon les types - potentiel de transformation et d'adaptation au changement climatique. Plusieurs agences ont présenté un habitat traditionnel emblématique de leur territoire et son potentiel d'adaptation. Leurs qualités de mutabilité, de confort thermique, de support de sociabilité ont été évaluées collectivement et ont donné lieu à des argumentations énergiques. L'association des Caves d'Aubière et deux architectes des CAUE de l'Allier et du Puy-de-Dôme ont ensuite piloté une visite du fort-villageois d'Aubière qui a permis de découvrir quelques maisons vigneronnes leur matériel de vinification et/ou les multiples transformations qui y ont été apportées. Si le patrimoine viticole a été progressivement abandonné à l'arrivée de la crise du Phylloxera, l'habitat du bourg séduit toujours de nombreuses familles et est à la fois adapté et entretenu, donnant lieu à différentes interprétations des attributs traditionnels de la maison vigneronne. Pour finir, la visite s'est prolongée sous le puy d'Aubière en périphérie du bourg, dans les dernières vignes protégées et dans le réseau des « caves » atypiques d'Aubière creusées au XIXe siècle à flanc de coteau afin d'éviter la nappe phréatique affleurante et le risque d'inondation très prégnant dans le fort villageois.

¹ - Michel Lussault – conférence d'ouverture de la 44e Rencontre des agences d'urbanisme – Clermont-Ferrand



BALADE APPRENANTE DE CLOS EN CLOS

Cette nouvelle édition de la Journée Agricultures et Paysages JAP2023, initiée par le CAUE du Puy-de-Dôme s'est déroulée en juin dernier. A l'occasion d'une balade apprenante, nous avons abordé le sujet de la valorisation de la vigne comme projet de territoire. Il était proposé aux participants un arpentage sur le site des côtes de Chanturgue sur la commune de Clermont-Ferrand, secteur à découvrir ou redécouvrir. Cette action de sensibilisation s'inscrivait dans le cadre des Journées Nationales de l'Agriculture, placées cette année sous le signe de l'attractivité et de la diversité des métiers. Ce format de balade apprenante de « Clos en Clos », qui partait du « Clos des Vignes » pour rejoindre le « Clos des amoureux » permettait de mieux comprendre l'histoire du lieu, son lien avec la vigne et ses nouvelles mutations. Riche d'une belle histoire de plusieurs siècles de vigne, les côtes de Chanturgue conservent encore des stigmates du vignoble clermontois, parcellaires en lanières, constructions qui témoignent de l'activité viticole à proximité immédiate du centre-ville. Ce paysage de proximité participe à la reconnaissance d'une identité, et d'un terroir. Il reflète l'évolution des modes de vie et souligne les paradoxes que la société entretient avec son milieu. La valorisation des vignes de Chanturgue permettra-t-elle de retrouver un savoir-faire local, susceptible de participer à une forme de résilience du territoire ? Ce sujet passionnant est au cœur de nombreux questionnements, qui interrogent la mutation des terres agricoles et la qualité des paysages en secteur péri-urbain.

RENDEZ-VOUS THÉMATIQUE DENSITÉ / ZAN



Dans la continuité du carnet thématique « (P)réparer les milieux pavillonnaires », le CAUE a organisé un «Rendez-vous thématique» le 25 mai 2023 sur la sobriété foncière et la qualification de la densification dans les bourgs, les villes et les quartiers pavillonnaires. Fabienne Marseille, directrice de projet au CEREMA, a exposé les enjeux de préservation de la qualité des sols et du recours aux solutions fondées sur la nature. Sylvaine Glaizol a présenté les méthodes mises en œuvre par le CAUE 34 pour engager les collectivités dans des démarches de projet afin d’élaborer leurs stratégies de densification. Matthieu Viguié a exposé plusieurs études dans lesquelles le CAUE 01 valorise les qualités du patrimoine bâti des bourgs et l’attention apportée au maintien de leurs fonctionnalités afin d’orienter les collectivités vers une densification douce. Diane Deboaisne, CAUE 63, a illustré différentes méthodes de préservation des espaces d’intimité et du potentiel de végétalisation des tissus pavillonnaires. En fin de matinée, des élus du Puy-de-Dôme ont exposé leurs stratégies urbaines et politiques de valorisation du cadre bâti dans des projets ambitieux, opérationnels et de planification. Bertrand Livet, maire d’Usson, a présenté une étude de densification d’un quartier pavillonnaire qui a abouti à la création d’une nouvelle voie et permis la division foncière de parcelles. Gregory Bernard, adjoint au maire chargé de l’urbanisme à la Ville de Clermont a expliqué les outils d’encadrement de la densification urbaine mis en place par la Ville, notamment la commission d’architecture qui évalue la qualité des projets et négocie leurs évolutions avant le dépôt des permis. Il contribue également à l’élaboration en cours du PLUi métropolitain en intégrant les retours d’expérience de la commission d’architecture et de l’application du PLU de Clermont. Sylvain Casildas, maire d’Aubières, a évoqué les difficultés à agir pour sa commune confrontée à la fois à la rareté et au coût élevé du foncier et des aménagements, et à la baisse des financements publics vers les villes qu’il nomme « la classe moyenne des collectivités ».

Densification, réhabilitation et stationnement



CARNET THÉMATIQUE

« EAUX VIVES 63 »



En réaction aux canicules que subit le territoire et aux attentes criantes des habitants, le CAUE a proposé à l'IADT d'accompagner des travaux d'étudiants sur le sujet de la baignade et du rafraîchissement dans le Puy-de-Dôme. De 2019 à 2021, il a accompagné deux équipes d'étudiants pour explorer ce sujet puis produire des documents de préparation d'un concours d'idées. Le concours d'idée a été lancé en 2021 avec le soutien de plusieurs partenaires du CAUE, d'élus de collectivités et d'écoles d'enseignement supérieur. 4 sites ont été retenus collectivement. 21 équipes de jeunes professionnels ou d'étudiants ont proposé 24 projets. Le CAUE a publié en 2023 un carnet thématique qui expose ce processus. La première partie du carnet aborde l'état des lieux de la baignade en milieu naturel dans le département, puis traite des enjeux de santé liés aux canicules et à la baignade, des enjeux environnementaux et sociaux et des réglementations qui s'appliquent aux sites de baignade. Plusieurs réalisations mettant en scène l'eau et le rafraîchissement sont exposées pour enrichir les représentations de l'eau en ville ou en milieu naturel. Sont ensuite rappelés la méthodologie de travail qui a été mise en place. La deuxième partie présente les 4 sites qui ponctuent les rives de l'Allier et suivent la Voie Verte. Ces sites illustrent différents enjeux de la baignade : la protection des milieux naturels, la sécurité de la baignade, l'accès à l'eau et le recours au petit patrimoine. Sont présentés ensuite les projets des concurrents. Un «Rendez-vous thématique» a été organisé après la publication du carnet, sur le sujet de la baignade et du rafraîchissement. Les conférences ont rappelé les enjeux sanitaires et environnementaux liés à la baignade. L'agence d'urbanisme (AUCM) a présenté son étude en cours « Défi Allier » sur la baignade dans l'Allier. Le paysagiste Xavier Baby a exposé plusieurs projets de son agence d'aménagements liés à l'eau et au rafraîchissement. Puis, après l'exposé de la démarche Eaux Vives 63, plusieurs élus ont débattu des difficultés auxquelles ils sont confrontés devant la baignade, qu'elle soit autorisée ou non, et des solutions auxquelles ils ont recours.

UNE NOUVELLE ÉDITION DU PALMARÈS RÉGIONAL D'ARCHITECTURE ET D'AMÉNAGEMENT

La réussite architecturale est le fruit de la collaboration d'un maître d'ouvrage et d'un maître d'oeuvre, chacun permet à l'autre d'exercer sa compétence avec rigueur et talent au service d'un projet commun. Pour valoriser cette rencontre et mettre en lumière cette dimension qualitative dans l'aménagement des territoires, le CAUE du Puy-de-Dôme a reconduit en 2023, en partenariat avec l'URCAUE Auvergne-Rhône-Alpes, une nouvelle édition du palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement « Valeurs d'exemples® ». La remise des prix de cette dernière édition a eu lieu le 10 octobre 2023 à Belleville en Beaujolais (69). Les opérations lauréates sont des réalisations de qualité en architecture et aménagement, avec des dynamiques d'acteurs et de professionnels investis dans et pour les territoires, dans des opérations innovantes et durables. Le jury régional était coprésidé par Joël Baud-Grasset (président de la Fédération Nationale des CAUE et de l'Union régionale des CAUE), Jocelyne Glace-Le-Gars (vice-présidente du CAUE 63 et de l'URCAUE) et Madame Catherine Chevillot (présidente de la Cité de l'architecture et du patrimoine). Composé de professionnels (architectes, paysagistes, urbanistes) et de personnalités extérieures, ce jury a désigné des opérations lauréates dans sept catégories. Les films des projets lauréats sont de véritables supports pédagogiques pour nos actions. Ils sont visibles sur le site internet du CAUE 63, rubrique « documentation ».

Le coup de cœur du public dans le Puy-de-Dôme



Lauréat : La Comédie de Clermont-Ferrand, label Scène nationale
Maître d'ouvrage : Ville de Clermont-Ferrand // Maître d'oeuvre : Eduardo Souto De Moura, architecte mandataire et agence BRUHAT & Bouchaudy, architecte associé.

Catégorie 1

Espace public et aménagement paysager
Commune de moins de 2000 habitants



Lauréat : Aménagement frugal d'un village en Baronnie-Montjoux (Drôme). Maître d'ouvrage : Mairie de Montjoux (345 habitants) // Maître d'oeuvre : Pénélope Haas (paysagiste mandataire)



Mention et coup de cœur du public : Réaménagement de la place de l'église à Cistrières (Haute-Loire). Maître d'ouvrage : Commune de Cistrières (142 habitants) // Maître d'oeuvre : Victor Miramand (mandataire), Un pas de côté, paysagiste dplg

Catégorie 2

Espace public et aménagement paysager
Commune de plus de 2000 habitants



Lauréat : Aménagement des espaces publics du quartier de Pont d'Aubenas (Ardèche) Maître d'ouvrage : commune d'Aubenas (12250 hab) // Maître d'oeuvre : Atelier Lacroix Paysage & Urbanisme (mandataire)



Mention spéciale : Aménagement de la place du Champ de foire et des rues périphériques à Gannat (Allier). Maître d'ouvrage : Mairie de Gannat (5 841 hab) // Maître d'oeuvre : Luc Léotoing Paysage Urbanisme (mandataire), Atelier du Rouget Simon Teyssou & Associés (co-traitant)

Catégorie 3

Construction publique, lieu de travail et de service –
Construction neuve



Lauréat : Équipements sociaux culturels à St-Barthélemy de Séchilienne (Isère) Maître d'ouvrage : Commune de St-Barthelemy de Séchilienne (450 habitants) // Maître d'oeuvre : Atelier PNG (architecte mandataire).



Mention : Groupe Scolaire et salle communale (Haute-Savoie). Maître d'ouvrage : Commune d'Alex (1030 hab) // Maître d'oeuvre : Nunc Architectes (architecte mandataire).

Catégorie 4

Construction publique, lieu de travail et de service –
Rénovation – Extension - Réhabilitation



Lauréat : Création d'un restaurant universitaire de l'ECAM (École Catholique des Arts et Métiers) à Lyon dans un espace sauvegardé (Rhône). Maître d'ouvrage : ECAM // Maître d'œuvre : Vurpas Architectes (architecte mandataire).



Grand Prix du Jury et coup de cœur du public : Centre d'Art et de rencontres et projets culturels – Curiox (Savoie). Transformation d'une église moderne construite par Claude FAY, architecte en 1959, et désacralisée en 2003. Maître d'ouvrage : Commune d'Ugine (7000 hab) // Maître d'œuvre : Lis & Daneau (architectes mandataires) – Clément Daneau, François Lis

Catégorie 6

Habitat groupé et collectif – Réhabilitation



Lauréat : Réhabilitation de 8 logements en secteur sauvegardé à Riom (Puy-de-Dôme). Maître d'ouvrage : Rachat Succession Com - Thierry Koenig // Maître d'œuvre : ACA Architectes & Associés.

Catégorie 5

Habitat groupé et collectif – Construction neuve



Lauréat et coup de cœur du public : Construction de 6 logements intermédiaires au cœur du bourg de Meys (853 hab ; Rhône) – au cœur de l'un écoquartier rural. Maître d'ouvrage : OPAC 69 // Maître d'œuvre : Atelier de Montrottier Loïc Parmentier & Associés (mandataire)



Mention : Bermuda à Bourg-en-Bresse (Ain). Maître d'ouvrage : SCI Bermuda // Maître d'œuvre : Atelier ATCM

Catégorie 7

Habitat individuel – Construction neuve – Rénovation –
Extension - Réhabilitation



Lauréat : Réhabilitation d'une habitation dans la Châtaigneraie Cantalienne (Cantal). Maître d'ouvrage : Privé // Maître d'œuvre : Atelier du Rouget Simon Teyssou & Associés.



Jury régional - 13 juin 2023

ILS PARLENT DU CAUE DU PUY-DE-DÔME

PLATEFORME 21

- 1/02 – CAUE 63 (P) Réparer les milieux pavillonnaires ou l'intensification des quartiers de maisons individuelles. L'exemple de la commune d'Aubière
- 1/03 - CAUE 63 Adaptation à la canicule, les enjeux de la baignade
- 1/06 – CAUE 63 – PNRLF Visites sur la place de l'eau dans les espaces publics
- 2/10 – CAUE 63 Remise des prix du Palmarès Valeurs d'Exemples®
- 2/10 – CAUE 63 Journée Nationales de l'Architecture
- 2/10 – CAUE 63 Journée de l'Habitat et du Commerce
- 2/11 – CAUE 63 Films Valeurs d'Exemples® 2023
- 2/11 – CAUE 63 Carnet Eaux Vives 63
- 1/12 – CAUE 63 Club revitalisation des petites villes de demain
- 1/12 – CAUE 63 Journée de l'Arbre le 16 janvier 2024
- 1/12 – CAUE 63 Carnet Eaux Vives 63

ORDRE DES ARCHITECTES + (ARCHI'ACTU)

- 3/01 Rendez-vous thématique Adaptation à la canicule Les enjeux de la baignade
- 3/01 L'Union Régionale des CAUE Auvergne Rhône-Alpes – nouvelle édition du Palmarès Valeurs d'Exemples®
- 04/07 Vote du Public Valeurs d'Exemples®
- 2/05 Rendez-vous thématique à Clermont-Ferrand « ZAN et habitat – Qualifier la densification »
- 9/11 Colloque « L'architecte acteur ressource du territoire »

L'ÉCHO DU PARC LIVRADOIS FOREZ

- 29/06 La Place de l'eau : vers une évolution dans les espaces publics

LA MONTAGNE

- Des carnets pour accompagner l'aménagement des paysages dans le Puy-de-Dôme
- Sauvagnat-Sainte-Marthe Mobili'Dôme : amélioration de l'Habitat
- Saint-Germain-Lembron – Maîtrise du développement et qualité de vie

FACEBOOK

Parc Livradois Forez

- 29/06 Suite journée La Place de l'eau : vers une évolution dans les espaces publics

Agglo Pays d'Issoire

- 23/07 Le Mobili'Dôme, la caravane info Habitat du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme fera une halte à Madriat

CAUE de l'Ain

- 06/09 URCAUE-Réunion des directeurs – Clermont-Ferrand

CAUE du l'Allier

- Exploration #4 Maisons loquaces - l'habitat vernaculaire a des choses à dire en matière de transition !

Commune de Chatel-Guyon

- 17/10 Retour en images des Journée Nationales de l'Architecture
- 13/10 Retour en images de la Balade du petit curiste (JNA)
- 15/09 Inauguration de deux expositions à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2023

Commune de Thiers

- 29/09 Journée de l'Habitat et du Commerce

IN SITU Paysages & Urbanisme

- 25/03 rendez-vous thématique « Adaptation à la canicule, les enjeux de la baignade »

La Route des Villes d'Eaux du Massif Central

- 16/10 Les journées Nationales de l'Architecture Auvergne Rhône Alpes
- 11/10 RV ce week-end pour les journées Nationales de l'Architecture Auvergne Rhône Alpes à Chatel-Guyon et Le Mont-Dore

Ordre des Architectes Auvergne Rhône Alpes

- 9/11 Colloque « L'Architecte : Acteur ressource du territoire »
- 8/11 Inscription au Colloque « L'Architecte : Acteur ressource du territoire »

INSTAGRAM

- Ecopôle Val d'Allier
- Du 8 au 10 /09 Exposition Valeurs d'Exemples® _ programme des Ecopolys
- Routes des Villes d'Eaux
- Retour sur les Journées Nationales de l'Architecture à Chatel-Guyon et le « Sentier du petit curiste »



SITE ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

- Journées Nationales de l'Architecture – Architecture et Transition Ecologique

LINKEDIN

- AUCM – Agence d'urbanisme Clermont Massif central
- 16/11 Exploration #4 Maisons loquaces - l'habitat vernaculaire a des choses à dire en matière de transition !
 - Club revitalisation des centralités du Puy-de-Dôme : ça continue
- Routes des Villes d'Eaux du Massif Central
- RV ce week-end pour les Journées Nationales de l'Architecture à Châtel-Guyon et Le Mont-Dore
- In Situ – Paysages et urbanisme
- Participation atelier thématique – Adaptation à la canicule, les enjeux de la baignade
- Conseil régional de l'Ordre des Architectes Auvergne Rhône Alpes
- 9/11 Colloque « L'Architecte : Acteur ressource du territoire »

ECOPÔLE VAL D'ALLIER

- Du 8 au 10 /09 Exposition Valeurs d'Exemples@ _ programme des Ecopolys

SITE COMMUNE DE THIERS

- Journée de l'Habitat et du Commerce

SITE COMMUNE DE CHATEL GUYON

- Journées Nationales de l'Architecture 2023 – Exposition « Postures d'interventions sur le bâti du XXe siècle »

SITE ROUTES DES VILLES D'EAUX

- Culture Bains 2 – Sensibilisation au patrimoine thermal
- Châtel-Guyon – Sentier du petit curiste
- Le Mont-Dore – D'un Parc thermal à l'autre

SITE AUCM – 44ÈME RENCONTRE NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

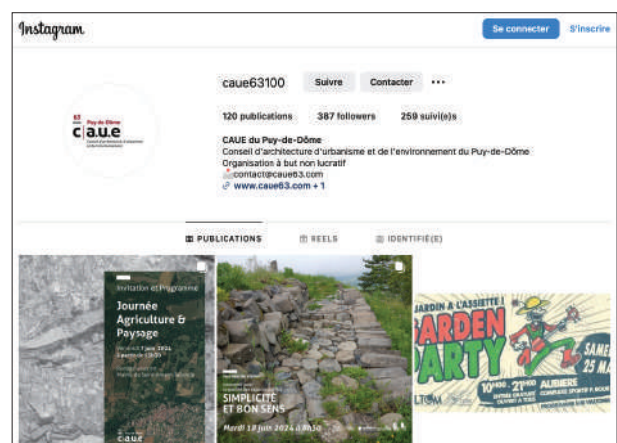
- Intervention du CAUE Atelier 4. Maison loquaces – l'habitat vernaculaire a des choses à dire en matière de transition !

OPEN AGENDA DE LA DRAC

- Visite Parc thermal Châtel-Guyon – Le sentier des curistes

OPEN AGENDA JOURNÉES NATIONALES DE L'AGRICULTURE

- Journées Nationales Agricultures - Parcours de visites - Côteaux de Chanturgue - Parcours de visites - Côteaux de Chanturgue (Clermont-Ferrand)



L'ÉQUIPE



Fabien BESSEYRE
Président



Dominique DÉsirÉE
Codirectrice
Architecte
conseillère



Lionel FAVIER
Codirecteur
(jusqu'au 01/10/2023)
Architecte conseiller



Corinne MIQUEL
Secrétaire de
direction



Aurélie CHACORNAC
Secrétaire
Communication



Diane DEBOAISNE
Architecte
conseillère



Stéphane DAVID
Géographe
Chargé de mission



Clémentine LESCANNE
Paysagiste
conseillère



Thibault RACAULT
Urbaniste conseiller



Pierre-Louis RICARD
Architecte conseiller



Philippe ROBBE
Architecte conseiller



Baptiste ROUGERY
Architecte conseiller

6 représentants des collectivités locales

nommés par le Conseil départemental

- Monsieur BESSEYRE Fabien, Conseiller départemental Brassac-les- Mines, Président du CAUE
- Madame GLACE LE GARS Jocelyne, Conseillère départementale de Billom Communauté, 2e Vice-Présidente du CAUE
- Monsieur LUNOT Jean-Pierre, Conseiller départemental Chamalières, Trésorier du CAUE
- Madame VALLÉE Isabelle, Conseillère départementale Issoire, Secrétaire du CAUE
- Monsieur PICHOT Serge, Conseiller départemental Gerzat
- Monsieur DESFORGES Antoine, Conseiller départemental Vic-le-Comte

3 représentants de l'état

membre de droit

- Monsieur DELUBAC Régis, Architecte des Bâtiments de France
- Monsieur Geoffrey PRIOLET, DDT 63
- Madame BARBIER Agnès, Directrice de la DAAC, représentant le Rectorat

4 représentants des professions concernées

désignés par monsieur le préfet ou madame la préfète

- Madame BERNOT-GAILLARD Julie-Caroline, Ordre Régional des Architectes Auvergne
- Monsieur KANDER Rachid, Directeur général ASSEMBLIA
- Madame L'HOSTIS-FILIOLE Isabelle, peintre artisan, représentant la CAPEB
- Monsieur CHAZELLE Claude, paysagiste DPLG, paysagiste conseil de l'État

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021

2 personnes qualifiées

désignées par monsieur le préfet ou madame la préfète

- Monsieur FAUCON Frédéric, docteur en géographie, enseignant à l'université Clermont-Auvergne
- Monsieur PARCURET Georges, retraité (ex représentant OPHIS)

1 représentant du personnel

- Monsieur RICARD Pierre-Louis

6 membres élus par l'assemblée générale

- Monsieur ARNAULT Lionel, Maire de Ternant-Les-Eaux, Conseiller communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire
- Monsieur DEROSSIS David, Adjoint au maire de Thiers, Conseiller communautaire de Thiers Dore et Montagne
- Madame DOUTRE Marilyne, Directrice des études ENSACF
- Monsieur DURIN Sylvain, Maire de Servant, Conseiller régional
- Madame MANDON Christine, Maire d'Aulnat, Vice-présidente de Clermont Auvergne Métropole
- Monsieur VAURIS Dominique, Maire de Saint-Julien-de-Coppel, Conseiller communautaire de Billom

Membres du bureau

- Monsieur BESSEYRE Fabien, Conseiller départemental Brassac-les- Mines, Président du CAUE
- Monsieur ARNAULT Lionel, Maire de Ternant-Les-Eaux 1er Vice-Président du CAUE
- Madame GLACE LE GARS Jocelyne, Conseillère départementale de Billom Communauté, 2e Vice-Présidente du CAUE
- Monsieur LUNOT Jean-Pierre, Conseiller départemental Chamalières Trésorier du CAUE
- Madame VALLÉE Isabelle, Conseillère départementale Issoire Secrétaire du CAUE
- Monsieur DURIN Sylvain, Maire de Servant, Conseiller régional Secrétaire adjoint du CAUE